

12943750

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/12/2025

Retour Préfecture : 23/12/2025



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 6 novembre 2025**

### **PROCÈS-VERBAL**

**SOMMAIRE DES INTERVENTIONS**  
**Séance du 6 novembre 2025**

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - Désignation du secrétaire de séance.....</b>	<b>5</b>
<b>3- Communications du Président .....</b>	<b>5</b>
<b>4 - Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025. Approbation.....</b>	<b>9</b>
<b>5 - Décisions du Président. Compte rendu.....</b>	<b>9</b>
<b>6 - Dérogation au repos dominical. Année 2026. ....</b>	<b>9</b>
<b>7 - Budget Supplémentaire. Exercice 2025. Approbation.....</b>	<b>9</b>
<b>8 - Admissions en non-valeur. Budget principal et budgets annexes transport, aérodrome et hôtel d'entreprises. ....</b>	<b>13</b>
<b>9 - Admissions en non-valeur. Budgets annexes eau et assainissement.....</b>	<b>13</b>
<b>10 - Somme Numérique. Traitement des factures par le SFACT. Participation financière. Convention.....</b>	<b>13</b>
<b>11 - Amiens. Organisation du concours national annuel Miss France 2026. Partenariat avec la Société Miss France. Convention.....</b>	<b>14</b>
<b>12 - Amiens. Marché de travaux n° 13.01344. Entreprise MUR et SOL - groupe PRM. Protocole transactionnel.....</b>	<b>17</b>
<b>13 - Amiens. Rue Alexandre Dumas. Accompagnement du projet commercial SCI Les Coteaux. Aménagement d'un tourne-à-gauche. Convention de participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels.....</b>	<b>17</b>
<b>14 - Bertangles. RD97. Aménagements des accotements. Fonds de concours. Conventions.....</b>	<b>18</b>
<b>15 - Clairy-Saulchoix. Rues Saint-Nicolas, d'Amiens et de Saulchoix. Effacement des réseaux. Participation financière. Fonds de concours. Convention. ....</b>	<b>19</b>
<b>16 - Revelles. Rues du Bois et Tournante. Effacement des réseaux. Participation financière. Fonds de concours. Convention. ....</b>	<b>19</b>
<b>17 - Taux d'avancement de grades. Année 2025. ....</b>	<b>20</b>
<b>18 - Protection sociale complémentaire. Volet prévoyance. Participation financière d'Amiens Métropole. Révision.....</b>	<b>21</b>
<b>19 - Protection sociale complémentaire. Volet santé. Participation financière d'Amiens Métropole. Révision.....</b>	<b>22</b>
<b>20 - Délégation de Service Public. Exploitation de réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise. Rapport annuel. Année 2024. ....</b>	<b>22</b>
<b>21- Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Val de Somme. Avis d'Amiens Métropole. ....</b>	<b>28</b>
<b>22 - Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Avis d'Amiens Métropole. ....</b>	<b>28</b>
<b>23 - Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie. Avis d'Amiens Métropole. ....</b>	<b>28</b>
<b>24 - Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France. Adhésion et désignation de représentants. ....</b>	<b>29</b>
<b>25 - ZAC Jules Verne. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale. C.R.A.C.L. Année 2024. ....</b>	<b>29</b>
<b>26 - Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie Hauts-de-France. CCI. Service Accueil Mobilité "S'installer à Amiens". Années 2026 à 2029. Convention.....</b>	<b>30</b>

<b>27 - Salon SIMI. Edition 2026. Présence sur le pavillon régional des Hauts-de-France. Convention.....</b>	<b>30</b>
<b>28 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subvention. Convention-type. ....</b>	<b>30</b>
<b>29 - Amiens. Association Institut Polytechnique UniLaSalle. Subvention. Année 2026. Convention.....</b>	<b>34</b>
<b>30 - Université Picardie Jules Verne. prix de thèse. Edition 2025. Doctorants de l'année 2024. Subvention. Convention.....</b>	<b>34</b>
<b>31 - Université Picardie Jules Verne. Soutien aux bourses doctorales. Année 2026. Convention.....</b>	<b>34</b>
<b>32 - Projet Alimentaire Territorial d'Amiens Métropole. Convention avec la DRAAF pour le soutien aux PAT de niveau 2. Avenant .....</b>	<b>35</b>
<b>33 - Association CEMEA Picardie. Projet de création d'un outil de culture scientifique. Subvention.....</b>	<b>35</b>
<b>34 - Fonds d'initiative Innovation. Partenariat avec la BPI France et la Région Hauts-de-France. Avenant n° 2. ....</b>	<b>36</b>
<b>35 - Contrat de ville. Appel à projets 2025. Subventions. 2<sup>ème</sup> répartition.....</b>	<b>36</b>
<b>36 - Association Amiens Avenir Jeunes. Subvention exceptionnelle. Convention.....</b>	<b>37</b>
<b>37 - Amiens. Clésence. Construction de 10 logements collectifs PSLA situés rue d'Australie. Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.....</b>	<b>38</b>
<b>38 - Longueau. AMSOM Habitat. Rue de la République. Acquisition foncière d'un terrain. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.....</b>	<b>39</b>
<b>39 - Projet ERASMUS SEEDS. Mise en réseau de partenaires européens investis dans l'Education Artistique et Culturelle. ....</b>	<b>39</b>
<b>40 - Amiens. Centre culturel Etoile du Sud. Régularisation des recettes, redevances et droits des services à caractère culturel.....</b>	<b>40</b>
<b>41 - Amiens. Rénovation de la pelouse synthétique au stade du Grand Marais. Fonds de concours. Convention.....</b>	<b>40</b>
<b>42 - Ferrières. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n° 3.....</b>	<b>41</b>
<b>43 - Association des Jardins Familiaux Saint Pierre Rivery. 12<sup>ème</sup> édition de la Fête des Jardins. Subvention. Année 2025. Convention.....</b>	<b>41</b>
<b>44 - Association En Savoir Plus. Subvention de fonctionnement. Année 2025. Convention.....</b>	<b>41</b>
<b>45 - Association Picardie Nature. Sensibilisation du grand public à la biodiversité à travers des sorties intergénérationnelles. Nature en famille. Subvention. Année 2025. Convention.....</b>	<b>42</b>
<b>46 - Golf Club d'Amiens à Querrieu. Programme de labellisation Golf pour la Biodiversité. Subvention. Année 2025. Convention.....</b>	<b>42</b>
<b>47 - Délégation de Service Public. Centre d'expositions et de congrès Mégacité.....</b>	<b>44</b>
<b>Rapport d'activité. Année 2024.....</b>	<b>44</b>
<b>48 - Vœux. Questions orales.....</b>	<b>45</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur **Alain GEST.**

**Ont assisté à la séance :** MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCault, Mmes PINON, DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. de JENLIS, Mme LAVALLARD, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mmes BOUCHEZ, BEN MOKHTAR, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. MERCUZOT, THÉVENIAUD, PRADAT, BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLE, Mme VILLIERS, MM. VINDEVOGEL, BULANT, VITRY, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOINI (commune de Sains-en-Amiénois), M. FIN, Mmes FERRARO, RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

**Membres empêchés :** Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), M. DÈCLE (pouvoir à M. DARRAGON), M. DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR), M. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), Mme MAKDASSI (pouvoir à M. BIENAIMÉ), M. RIFFLART (pouvoir à M. FOUCault), Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), Mme ROY (pouvoir à M. SAVREUX), M. SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ), Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), M. VIGNOLLE (pouvoir à M. TAUFOUR), M. DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont excusés. Mme MARCHAND, MM. DOREZ, DOMISE, BAÏS.

**Mouvements arrivées :** MM. PRADAT (pouvoir de Mme BECKER), DUFLOT, Mmes TREFFCON, DJAROUNE sont arrivés à 18h09 (point n° 3), M. STENGEL, Mme NOUAOUR sont arrivés à 18h14 (point n° 3), M. JARDÉ (pouvoir de Mme VERRIER), Mme DERIVERY sont arrivés à 18h18 (point n° 3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h21 (point n° 3), Mme ROSE-TÊTU est arrivée à 18h22 (point n° 3), M. de JENLIS (pouvoir de Mme FOURÉ) est arrivé à 18h26 (point n° 3), Mme FOURÉ (pouvoir à M. de JENLIS) est arrivée à 18h30 (point n° 6), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 18h44 (point n° 7), M. BARA est arrivé à 18h58 (point n° 11), Mme BOHAIN est arrivée à 19h19 (point n° 17).

**Mouvements départs :** M. PIOT (pouvoir à M. BOCQUILLON) a quitté la séance à 19h26 (point n° 20), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h56 (point n° 44).

La séance a été ouverte à 18 H 05 et a été levée à 21 H 07.

**M. GEST** : Je déclare la séance ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
M. Paul-Eric DÈCLE	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
Mme Raïfah MAKDASSI	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Marc FOUCault
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Brigitte FOURÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST** : Comme habituellement, s'il est présent et avec son accord, je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE en qualité de secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST** : Je souhaite préciser, à tous les maires et conseillers des communes métropolitaines ici présents, qu'il vous sera possible à l'issue de la séance de récupérer en salle des mariages les colis de livres qui sont destinés à alimenter vos boîtes à livres installées dans vos différentes communes. Faites en sorte d'y penser en sortant car l'année dernière, il en était resté un certain nombre.

Je n'ai reçu ni vœu ni question orale.

Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 18 décembre prochain à 18 heures ici même.

Je vous informe également qu'un bilan des aides aux entreprises sera présenté par notre collègue Marc FOUCault à l'issue du point 28 de notre ordre du jour, relatif aux aides aux investissements matériels des TPE, comme demandé il y a quelque temps déjà.

Même si nous allons parler tout à l'heure de finances et de budget supplémentaire, je souhaiterais vous apporter quelques éléments d'information pour la préparation du budget 2026, car si les prévisions du budget national ne changent pas, autrement dit, si elles ne sont pas remises en cause, notamment par les sénateurs, la punition infligée aux collectivités territoriales pour 2026 est cette fois-ci encore plus importante que l'année précédente.

Je vais vous communiquer les éléments concernant l'évolution des recettes venant de l'Etat et vous vous rendrez compte de ce que j'avais dit il y a quelques années, comme par exemple lors de la suppression de la taxe d'habitation et d'un certain nombre d'impôts sur les entreprises. La dépendance vis-à-vis de l'Etat est très importante et, inévitablement, ce qui devait arriver arrive, c'est-à-dire qu'on ne va pas percevoir la totalité des compensations telles qu'elles avaient été indiquées à l'époque. Je rappelle que cela s'ajoute au fait que désormais seuls les propriétaires d'Amiens Métropole contribuent aux finances de notre collectivité territoriale, comme de vos communes, ce qui peut sembler un peu particulier étant donné le nombre relativement restreint de propriétaires dans notre agglomération, et particulièrement dans la ville d'Amiens. Cela signifie qu'un grand nombre de foyers ne contribuent pas du tout au financement de nos collectivités territoriales. Je ne pense pas que ce soit très sain. Je l'avais dit il y a trois ou quatre ans. On m'avait répondu que non à l'époque, et des démonstrations m'avaient même été faites à l'époque comme quoi la dépendance des collectivités territoriales était inhérente aux choses. Le résultat est là. J'avais même provoqué une session extraordinaire sur ce sujet. Malheureusement, mes craintes sont totalement justifiées.

Je vous donne quelques exemples. Tout cela est lié, bien sûr, à la nécessité de rétablir la situation financière du pays qui, sur le plan budgétaire, est catastrophique. Un certain nombre de mesures sont prises. La première touche quelque chose qui a été mal géré, à savoir la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales qui pesait 10,449 millions d'Euros en 2023 et 10,954 millions en 2024, 11,853 millions en 2025. Première augmentation de ce montant répartie sur 4 ans, et en 2026, ce sera 12,880 millions, c'est-à-dire un million de plus, soit 8%. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est réduite à 0 en 2026, sachant qu'elle était de 1,724 million en 2024 et de 48 000 € en 2025. La compensation de la réduction de 50% de la taxe foncière sur le bâti et de la CFE payée par les industries, au moment où l'on veut réindustrialiser le pays : 5,5 millions en 2024, 6,060 millions en 2025, 4,545 millions pour 2026. Le DILICO, système mis en place l'an dernier par Bercy pour contribuer à la réduction des déficits, a conduit à nous retirer 3,463 millions, et ce seront 3,550 millions en 2026, mais nous bénéficierons d'un versement de 1 million puisqu'il avait été décidé que ce serait sur trois ans et que ce serait remboursé année par année. Cela représente quand même 2,5 millions de prélèvement sur notre budget.

La compensation partielle de la TVA payée sur les dépenses d'entretien des bâtiments, la voirie, etc. est supprimée, sachant qu'elle était de 816 000 € en 2024. La compensation partielle de la TVA payée sur les dépenses d'investissement, recettes 2026 versées en 2027, c'est-à-dire 0 en 2026 au lieu de 6 millions l'année dernière. La compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est tout simplement gelée. C'est la même que l'année dernière, donc pas d'affectation du taux d'inflation. Et même chose pour la compensation de la suppression de la CVAE, qui était prélevée sur les entreprises, c'est-à-dire recettes gelées.

Résultat, nous avons en prévision à ce jour 8 millions d'Euros venant de l'Etat pour 2026, si rien n'est modifié par nos parlementaires. Cela représente un quart de notre capacité d'autofinancement. Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire, mais je tiens toutefois à faire remarquer que c'est la raison pour laquelle nous travaillons déjà sur la présentation future du budget en étant particulièrement prévoyants, mais comme il pourrait y avoir dans les semaines et les mois qui viennent, avant le mois de mars, des projets dithyrambiques annoncés

à la population, je pense souhaitable d'indiquer d'ores et déjà qu'il faut écouter ce genre de prévision avec beaucoup de prudence compte tenu des finances dont nous disposerons. C'est valable pour Amiens Métropole, mais aussi pour la Ville d'Amiens, à un degré moindre. Concernant le DILICO, certaines communes de l'agglomération étaient concernées et le seront à nouveau en 2026. Je pense utile de le dire parce que certains à Bercy pensent toujours que les collectivités territoriales roulent sur l'or et font des dépenses somptuaires, mais ce temps est révolu depuis bien longtemps. De par leurs efforts sur le fonctionnement et le vote d'un budget équilibré, qui est une obligation légale, les collectivités territoriales ne sont, de mon point de vue, absolument pas responsables de la situation déficitaire de l'Etat. Pour autant, il est facile de demander aux collectivités territoriales de faire des efforts quand on n'est pas capable soi-même de les faire.

Je tenais à vous le dire, car cela me met très en colère de payer l'incurie de ceux qui ont, malheureusement, plongé le pays dans cet état. Je rappelle que les investissements des collectivités territoriales représentent 70% des investissements publics de notre pays. Ce que je vous dis est valable pour le Département, pour la Région, etc. et vous pouvez vous attendre à des situations plus difficiles dans les années à venir.

Notre collègue Thomas LHERMITTE m'avait signalé ce qui attend aussi les missions locales. Je tenais à y faire référence ce soir car la mission locale d'Amiens, par exemple, ce sont 2 200 accueils de jeunes, 5 200 jeunes accompagnés par an, plus de 1 350 jeunes qui ont un emploi en 2024 et qui ont été accueillis à la MLIFE. L'an dernier, les missions locales représentaient moins de 5,8%, et pour 2026, il est annoncé moins 13,6%, ce qui entraînerait également une suppression d'environ 7,5% des postes au niveau national. Je souhaitais le mentionner au passage. Il y a un allongement des délais d'accueil dans les missions locales et dans la nôtre, peut-être même des fermetures de bureaux dans la Somme en milieu rural. Thomas voulait présenter un vœu, mais vous savez ce que je pense de l'efficacité des vœux qui sont pieux le plus souvent. En revanche, il me paraissait indispensable de citer cela car il faut que tout le monde prenne conscience de la situation dans laquelle sont plongées les collectivités territoriales et les organismes qui travaillent autour d'elles. Ces informations sont malheureusement d'actualité et je n'ai entendu aucun commentaire à propos de modifications potentielles de la copie présentée par le gouvernement. Les commentaires quotidiens qui arrivent concernent les augmentations multiples d'impôts et de taxes, mais on ne parle absolument pas de ce qui concerne les collectivités territoriales, donc peut-être faut-il que nous sachions en parler de manière à prévenir tout le monde parce que cela va tout simplement être compliqué, et ne pas le dire c'est tout simplement cacher la réalité à nos concitoyens.

La deuxième information fait suite à un article paru dans la presse et qui a immédiatement fait réagir concernant les ateliers d'Ambonne, notre station d'épuration. Sans doute avez-vous vu dans la presse écrite il y a deux jours un article à propos d'un événement survenu à Ambonne dont je vais vous parler très précisément, car nous n'avons rien à cacher à ce sujet. Je précise au passage qu'il faut, bien entendu, être extrêmement vigilant sur tout ce qui touche à l'eau parce que derrière, c'est la santé. Il faut être vigilant sur la façon dont on le présente. Ce n'est pas une obligation d'effrayer la terre entière surtout quand cela n'a aucun rapport avec la réalité de la desserte en eau potable des foyers de notre agglomération. Il n'y a aucune conséquence pour les foyers en ce qui concerne la qualité de l'eau potable. C'est purement et simplement lié à un prélèvement dans les douches de locaux d'Ambonne et la partie atelier réservés aux égoutiers, réalisé le 20 octobre dernier, conformément aux contrôles réguliers effectués dans les espaces de douches pour les agents d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens.

Le vendredi 31 octobre, le laboratoire départemental d'analyse et de recherche de l'Aisne a transmis à nos services une alerte provisoire avec des indications de concentration de

légionnelles dans 7 douches sur 40. Le problème est donc circonscrit à quelques douches servant à nos agents. Hormis cela, le rapport n'indique aucun autre point négatif. Bien entendu, le rapport a demandé à fermer les douches concernées, de réaliser des purges et de monter la température du chauffe-eau, car cela viendrait du chauffe-eau. Les actions suivantes ont été engagées : condamnation de l'alimentation en eau potable des douches, et les agents invités à utiliser les douches de la station d'épuration voisine. Effectivement, au départ, l'information parue concernait les douches de la station d'épuration, mais en fait, cela concernait les douches des ateliers à égoutiers, mais on leur a conseillé d'utiliser les douches de la station voisine dans l'attente de la résolution du problème.

De plus, nos services ont commandé des bungalows sanitaires en location de façon à couvrir les besoins en douche de nos collaborateurs d'ici la remise en état et le bon fonctionnement de ces douches. Une réunion avec l'ensemble des partenaires, le prestataire de service, en l'occurrence Dalkia, et les responsables de services d'Amiens Métropole a eu lieu pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des agents qui ont été potentiellement exposés, et pour caler la logistique à mettre en place. Je précise également qu'à ce jour, aucun agent ne présente le moindre symptôme de légionellose. Une intervention curative sur les circuits a été réalisée par Dalkia aujourd'hui et se poursuivra demain, étant précisé qu'aucun agent n'accède aux locaux des ateliers aujourd'hui. D'après les premiers échanges techniques, la source du problème pourrait provenir du ballon d'eau chaude. Un problème identique s'était produit d'ailleurs il y a six ans, qui avait pu être résolu. Tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici peu.

Nous avons donc immédiatement réagi, nous suivons le problème avec attention. Clément STENGEL, Président du Comité d'hygiène, a tous les éléments d'information pour que les agents puissent être rassurés et pris en charge car on ne plaisante pas avec les problèmes de santé et de sécurité. Plus largement sur les problèmes liés à l'eau, Eric MAQUET vous fournira quelques indications précises sur la façon dont nous nous préoccupons du contrôle de l'eau potable toute l'année.

**M. MAQUET :** Vous avez résumé la situation, non pas comme la presse qui mélange les eaux distribuées aux citoyens par le biais des points de captage et les châteaux d'eau, totalement en circuit fermé. Vous avez évoqué les problèmes de ballon. Vous pouvez avoir le même cas chez vous pour ceux qui ont des spa avec de l'eau qui stagne pendant huit ou neuf jours. Au niveau des traitements, il s'agit d'une chloration choc, qui doit faire disparaître toutes les bactéries.

**M. GEST :** Clément STENGEL.

**M. STENGEL :** Beaucoup a déjà été dit, mais je tiens, en tant que Président de la Commission spécialisée santé, sécurité et conditions de travail, l'ancien CHSCT, à souligner que nous sommes, bien entendu, en toute transparence dans l'information avec les représentants du personnel et j'ai répondu aux questions du secrétaire du CHSCT cet après-midi, et je me suis entretenu ce matin avec Brigitte FOURÉ, Vice-présidente des ressources humaines, et que nous travaillons ensemble sur ces questions. D'autres analyses seront effectuées et les prochaines analyses interviendront le 12 novembre dont les résultats seront communiqués le 25 novembre. Nous sommes vigilants et confiants, et en tout cas en lien avec les personnels sur le sujet.

**M. GEST :** Merci pour ces dernières précisions. Je suis totalement favorable à la transparence sur ce type de sujet, mais n'effrayons pas les gens pour rien.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025. APPROBATION.**

**M. GEST** : Le procès-verbal de la séance du 2 octobre dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.**

**M. GEST** : Conformément aux délibérations m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 24 septembre et le 28 octobre 2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

**DONT ACTE**

#### **6 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2026.**

**M. GEST** : En application de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et de l'article L.3132-26 du code du travail, au-delà de 5 dérogations annuelles au repos dominical, les maires des communes membres d'Amiens Métropole doit saisir l'EPCI afin d'obtenir son avis.

Je vous propose d'approuver la reconduction de 8 dimanches - nous nous sommes mis d'accord à ce sujet il y a plus de 10 ans - pouvant faire l'objet de ces dérogations pour la branche "commerce de détail" au cours de l'année 2026. Les dates retenues sont donc les suivantes :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver, à savoir le 11 janvier.
- Le premier dimanche des soldes d'été, à savoir le 28 juin.

Et pendant le marché de Noël et les fêtes de fin d'année, à savoir :

- Les 22 et 29 novembre.
- Les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Y a-t-il des questions ?

**ADOpte**

Observations :

*MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

#### **7 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. EXERCICE 2025. APPROBATION.**

**M. GEST** : Une Décision Modificative n° 1 a permis non seulement d'ajuster les prévisions effectives et d'enregistrer les décisions ou notifications intervenues depuis l'adoption du Budget Primitif 2025, mais également de réviser les échéanciers.

Il vous est proposé ce soir d'adopter ce Budget Supplémentaire. Vous avez une première présentation qui fait référence aux étapes classiques, c'est-à-dire le Budget que nous avons voté en mars, puis la Décision Modificative n° 1 de juin 2025. En même temps, nous adoptons le

Compte Administratif et nous sommes donc ici sur la proposition d'un Budget Supplémentaire pour ajouter au budget modifié les résultats et reports de 2024, et procéder à des ajustements.

Le budget principal fait ressortir les éléments suivants. Tout d'abord, des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent de 4 019 000 €, ce qui conduit à un budget de 280 446 000 €, et des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de 3 026 000 €, ce qui les porte ainsi à 249 759 000 €, ce qui représente un delta courant de 30 686 000 €, donc en légère amélioration de 992 000 €.

Les recettes sont réévaluées de 4 millions, et il y a des ajustements de recettes fiscales, des frais de personnel refacturés à la Ville d'Amiens, le remboursement par la BnF des fouilles archéologiques effectuées sur son futur site, et des recettes estimées pour l'élection Miss France, puisque nous vous présentons aujourd'hui un rapport en dépenses et en recettes concernant Miss France, soit 450 000 € de recettes estimées pour un total estimé de 550 000 € de charges. Ces chiffres seront affinés en fonction de la réalité, mais je pense qu'il y aura peu de surprise et que l'équilibre sera autour de 100 000 €, peut-être en peu en dessous ou au-dessus en fonction des ventes de billets aux entreprises.

A noter des crédits supplémentaires de l'Etat, soit 400 000 € pour le Plan Pauvreté, sachant que nous servons de boîte aux lettres car l'Etat veut absolument passer par l'agglomération mais nous les reversons à la Ville d'Amiens pour son CCAS ; les certificats d'économie d'énergie au titre du programme "Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique" pour 121 000 € et 105 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Les dépenses se décomposent entre 1 440 000 € de frais de personnel refacturés à la Ville d'Amiens qui a créé des postes ; les dépenses de personnel d'Amiens Métropole sont en légère diminution de 225 000 € ; le versement à la Ville d'Amiens des crédits de l'Etat. A cela s'ajoutent les 550 000 € pour l'élection de Miss France 2026.

Je précise que les budgets annexes, à l'exception d'un, sont équilibrés sans subvention du budget principal. Des subventions prévues sont annulées pour l'Office du tourisme, le crématorium, l'aérodrome de Glisy, puisque tous ces budgets annexes s'équilibrent sans avoir recours à l'argent du budget principal. Je rappelle qu'il y a quelques années, le budget Transport était équilibré avec le budget principal, et nous sommes allés jusqu'à mettre 2 ou 2,5 millions, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il reste le budget annexe "Archéologie préventive", service extrêmement utile pour nous, sachant que le service de l'Etat dédié aux fouilles archéologiques et les sondages préalables est souvent débordé, que nous avons beaucoup d'investissements, et par voie de conséquence beaucoup de travaux archéologiques à réaliser. Nous avons un service de qualité et compte tenu des décalages entre les recettes et les dépenses, nous équilibrions à hauteur de 395 000 €. C'est le seul budget annexe qui nécessite un coup de pouce du budget principal. Il n'est pas très étonnant que la subvention pour l'Office du tourisme soit annulée, puisque des organes de presse indépendants reconnaissent la progression du tourisme à Amiens et notamment des touristes venant de l'étranger.

Quelques ajustements concernant les crédits de paiement, sans pour autant réduire nos ambitions. Chaque année, nous votons un budget assez large en termes de prévisions, et finalement, nous constatons qu'il est parfois difficile de réaliser l'intégralité de ce qui est prévu, ce qui nous conduit aujourd'hui à une diminution de 11 millions d'Euros de crédits non nécessaires en 2025, d'où une réduction à prévoir de 1,2 million de la compensation par l'Etat de la TVA payée, et 3,380 millions de cofinancements reportés sur 2026. Vous avez le détail des opérations concernées par ces ajustements. Cela ne signifie pas que nous n'avancions pas sur la médiathèque d'Etouvie ou sur la bibliothèque de Boves, mais nous avons fait en sorte que les

crédits inscrits correspondent aux besoins 2025. Sont également concernés la piscine du Nautilus, la Halle Atlantic pour laquelle, à l'inverse, on ajoute 250 000 € comme pour la modernisation du Coliseum avec +200 000 €, mais une diminution assez conséquente du Plan Stratégie numérique avec un calendrier ajusté pour les travaux d'infrastructures numériques dans les bâtiments, une révision des projets d'application informatiques pour mieux intégrer l'IA et la modernisation des services de la Direction des Finances.

Concernant les aides à la pierre de l'Agence nationale de l'Habitat dont l'Etat a délégué la gestion à Amiens Métropole, la baisse en dépenses comme en recettes s'élève à 3,56 millions d'Euros, vu l'activité réelle en 2025 et les restrictions de crédits de l'Etat à l'ANAH.

Les ressources du budget 2025 sont abondées par des restes à réaliser pour 284 000 € ; des excédents d'investissement reportés de 2024 pour 4,497 millions ; et des excédents de fonctionnement reportés de 2024 pour 13,915 millions.

Je tiens à souligner, car je lis parfois que la situation financière de la Métropole est très inquiétante, que la dette a baissé depuis 2020 de 5%. C'est modeste mais cela veut dire que les objectifs que nous nous étions fixés ont été tenus. Nous avions prévu, par exemple, de ne jamais recourir à l'emprunt qu'à hauteur de 20 à 21 millions, c'est ce que nous avons fait, nous avons même fait parfois moins, et ainsi l'endettement est moindre. Et je vous rappelle que le seuil d'alerte est atteint quand notre capacité à rembourser l'emprunt atteint 12 années, et nous sommes à un peu moins de 6 années. C'est bien, mais insuffisant pour regarder l'avenir avec une totale sérénité compte tenu de la baisse des recettes que nous subissons.

Quelques mots sur les budgets annexes. Le budget Mobilités se porte bien grâce à la dynamique du versement Mobilités et cette dynamique vient du fait que les emplois dans l'agglomération augmentent régulièrement depuis 2014. Dans la mesure où ce sont les entreprises de plus de 11 salariés qui paient le versement Mobilités, nous avons une progression. Depuis 2014, le versement Mobilités est passé de moins de 40 millions à 51 millions d'Euros, le delta courant est donc à 11 millions. Il faut retenir ce chiffre car grâce à l'augmentation des emplois, à la diminution du chômage, nous avons un versement Mobilités qui se porte bien, ce qui joue sur notre budget annexe qui va pouvoir continuer d'investir pour acheter de nouveaux bus au biogaz, dans un premier temps, avec l'arrivée dès janvier de 7 bus puis fin 2026 et en 2027. J'ignore ce qu'il sera ensuite possible de faire car il semble se confirmer que dès 2030, on ne pourra plus acheter que des bus électriques ou à l'hydrogène. Si c'est confirmé au niveau européen, cela veut même peut-être dire que l'on ne trouvera plus de bus au biogaz sur le marché à compter de 2028-2029, d'autant qu'une taxe est mise sur les entreprises. Notre fournisseur IVECO nous a fait savoir qu'à partir de 2028, au plus tard en 2029, il ne serait plus rentable pour lui de vendre des bus au biogaz. Grâce à la bonne situation de nos comptes du budget Mobilités, il est possible que nous soyons amenés à accélérer les investissements qui, je vous le rappelle, sont destinés à remplacer les bus au gazole, lesquels représentent une cinquantaine sur les 120 bus que nous avons. Nous avons légèrement diminué le nombre de nos bus puisque depuis la rentrée scolaire 2024, ils ne transportent plus les scolaires, et ont été remplacés par des autocars que Keolis sous-traite à une société. Et nous continuons de remplacer nos anciens bus au gazole. C'est possible dans la mesure où le budget Mobilités est dans une situation de qualité, qu'il n'y a pas de nouvel emprunt en 2024-2025 et que nous avons donc désendetté ce budget.

Concernant le service de l'eau, je rappelle une fois de plus que le prix que nous payons dans l'agglomération d'Amiens est de 19% inférieur à la moyenne sur le bassin Artois Picardie, qui est à 5,31 € contre 4,31 € pour nous, et que l'effort d'augmentation du prix de l'eau que nous avons décidé il y a cinq ans se traduit par un effort considérable d'investissements puisque nous sommes passés de 6 millions d'investissement à l'époque à 12,9 millions cette année, avec

seulement 3,6 millions d'emprunt. Progressivement, nous améliorons nos 950 kilomètres de canalisations. En matière d'assainissement, à noter également un effort d'investissement puisque depuis l'année dernière, nous avons décidé d'augmenter la part concernant l'assainissement et non plus la part concernant l'eau, ce qui nous permet d'investir davantage, sachant que de gros investissements sont à prévoir sur Ambonne, et nous avons posé la première pierre de la future station de Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois. Je remercie au passage le Maire de Saint-Fuscien de son accueil. Cette station va remplacer celle de Sains-en-Amiénois et correspond aux besoins des populations de ces deux communes. L'ouest de l'agglomération sera ensuite traité.

S'agissant des déchets ménagers, à noter 34 millions de recettes et 30 millions de dépenses, ce qui représente une épargne de gestion de 3,3 millions. Ce budget est peu endetté, continue d'investir assez fortement. C'est le budget annexe le plus difficile à équilibrer malgré les chiffres. Je rappelle que nous avons le même taux de TEOM depuis 2014, qui a été baissé à un moment puis a été ramené au niveau de 2014. Je suis tout à fait prêt à faire des comparaisons avec la plupart des collectivités qui nous entourent, y compris dans les Hauts-de-France. J'espère que cela pourra durer. J'en ai terminé avec les principaux budgets annexes.

J'ouvre le débat sur le sujet. Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE** : Comme sur le budget municipal, ce qui saute aux yeux, c'est le report d'investissements : 20% de non consommé en 2024, 11 millions sur ce budget supplémentaire. Et encore une fois, cela impacte directement les habitants et les habitantes. On pense tout particulièrement au Nautilus dont le crédit de paiement connaît une baisse de 600 000 €, soit, additionné avec la décision modificative, un décalage de près de la moitié de l'investissement prévu sur l'année quand on met cela en perspective avec l'augmentation des tarifs à Aquapôle, certes, qui est le plus notable, mais également au Coliseum, ainsi que les restrictions d'accès durant les périodes de forte chaleur faute de capacité d'accueil suffisante. On note que ce sont encore les habitants et habitantes des quartiers nord qui trinquent. Nous pouvons également regretter la très nette baisse de l'investissement sur le budget annexe assainissement. C'est près de 1,5 million qui est repoussé à plus tard, sauf que la hausse de la redevance assainissement sur les factures des usagers, décidée pour financer ces investissements, n'a, elle, pas été décalée.

**M. GEST** : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous précise que nous allons investir cette année 48 millions d'Euros environ, comme l'année dernière. Il n'y a donc pas de recul et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a un report de ces crédits sur l'année 2026. Et s'agissant du Nautilus, dont les travaux de démolition des vestiaires ont pris plus de temps que prévu, il rouvrira début 2027, la piscine sera neuve car elle est refaite quasi-intégralement, soit un investissement de presque 10 millions d'Euros. Je trouve, au contraire, que c'est un traitement particulièrement important du quartier nord et c'est très bien ainsi. Cette piscine est la quatrième piscine d'Amiens. Il y a le Coliseum, qui possède plusieurs bassins, Aquapôle avec deux bassins, un de 50 et un de 25 mètres. Le Nautilus bénéficie d'un investissement de qualité et d'importance. Madame DESBUREAUX vous donnera certainement davantage d'indications précises et c'est la raison pour laquelle vous discutez avec elle plutôt que d'écouter mes réponses. C'est bien de les écouter car cela évite ensuite de répéter des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Vous avez parlé de la baisse au niveau de l'assainissement. Regardez les chiffres qui ont été présentés et peut-être serez-vous amenée à modifier vos propos.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**8 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES TRANSPORT,  
AERODROME ET HOTEL D'ENTREPRISES.**

**M. GEST** : Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes n'a pu recouvrer certaines créances rattachées au Budget d'Amiens Métropole au cours des années 2009 à 2023 en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité des débiteurs et de la disparition de ces derniers, ou de poursuites demeurées sans effet.

Je vous propose d'approuver leur admission en non-valeur, représentant un montant total de 265 564,25 €, réparti en :

- 57 942,97 € pour le budget principal ;
- 1 055,22 € pour le budget transport ;
- 67 911,27 € pour le budget aérodrome ;
- 138 654,79 € pour le budget hôtel d'entreprises.

Je vous informe également que ces admissions en non-valeur sont classées comptablement en deux comptes : les créances admises en non-valeur lorsque les actes de poursuites sont restés infructueux, ici pour un montant de 60 473,04 €, et les créances éteintes lorsque des jugements prononcent les entreprises en cessation d'activités et lorsque la commission de la Banque de France décide la situation de surendettement ou de rétablissement personnel des particuliers pour un montant de 205 091,21 €. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.**

**M. GEST** : Il s'agit cette fois des budgets annexes eau et assainissement. Je vous propose d'approuver des admissions en non-valeur pour un montant de 393 828,77 € pour le budget annexe de l'eau, et 225 157,39 € s'agissant du budget annexe de l'assainissement, soit un montant global de 618 986,16 € réparti comme suit

- 519 007,00 € de créances admises en non-valeurs du fait d'actes de poursuites demeurés infructueux.
- 99 979,16 € de créances éteintes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10 - SOMME NUMERIQUE. TRAITEMENT DES FACTURES PAR LE SFACT. PARTICIPATION FINANCIERE.  
CONVENTION.**

**M. GEST** : De concert avec la Ville d'Amiens ainsi que la Trésorerie Grand Amiens et Amendes, et avec le soutien de la Direction Départementales des Finances Publiques, Amiens Métropole a souhaité moderniser l'organisation de la chaîne de la dépense. Il a ainsi été décidé de mettre en place, en septembre 2023, un service facturier, dit SFACT. Ce service inclut également d'autres personnes publiques, notamment le syndicat mixte Somme Numérique. Dans ce cadre, et afin

d'aider au traitement des factures spécifiques au syndicat mixte, Somme Numérique propose d'apporter son concours financier au recrutement d'un agent dédié au sein même du SFACT.

La convention que je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer a ainsi pour objet de fixer le principe d'une participation financière de Somme Numérique, se traduisant par la prise en charge du salaire brut de l'agent recruté.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **11 - AMIENS. ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL ANNUEL MISS FRANCE 2026. PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE MISS FRANCE. CONVENTION.**

**M. GEST :** La Société Miss France a proposé à Amiens Métropole d'accueillir la finale nationale de l'élection de Miss France 2026, événement emblématique de la culture populaire française, diffusé en direct sur TF1 le samedi 6 décembre 2025 depuis le Zénith d'Amiens Métropole, avec en sus, la veille, une soirée de répétition.

Je vous rappelle que cette cérémonie, partageant des valeurs de réussite, d'engagement et d'élégance, est visionnée par 9 à 10 millions de téléspectateurs, constituant ainsi un rendez-vous médiatique majeur qui valorisera sans nul doute la Métropole, la Ville d'Amiens, et les savoir-faire de notre territoire. Les retombées attendues sont multiples, comme une visibilité touristique décuplée, un rayonnement médiatique significatif sur TF1 et les réseaux sociaux, ainsi que des retombées économiques et commerciales conséquentes grâce à une activité soutenue pour les hôtels, les restaurants et les prestataires locaux.

En effet, les candidates et les équipes de production séjourneront dans la ville du 18 novembre au 7 décembre, ce qui implique pour notre collectivité de mobiliser les moyens logistiques nécessaires pour les accueillir dans des conditions optimales.

Le coût prévisionnel global de cette opération est évalué autour de 550 000 € HT, incluant une participation financière directe versée à la Société Miss France en soutien à la préparation de l'élection et à la production de l'émission. Les recettes, de l'ordre de 450 000 € HT à minima, seront encaissées par la collectivité grâce à la billettique pour la soirée officielle du 6 décembre et la soirée des répétitions la veille. Je précise que les billets d'entrée seront vendus au prix que j'ai annoncé dès le mois de septembre, c'est-à-dire 80 € pour la soirée du 6 décembre et 30 € pour la répétition de la veille. De plus, des recettes issues des parrainages ou de sponsoring, ou des subventions accordées potentiellement par nos partenaires, notamment le Département et la Région, sont également attendues.

Au regard de l'opportunité stratégique de rayonnement national que représente cet évènement pour notre territoire, je vous propose d'approuver les conventions correspondantes que nous vous avons fait parvenir, étant précisé qu'elles n'ont pas vocation à être divulguées, et de m'autoriser à les signer. En outre, je vous propose d'adopter le versement de la somme de 50 000 € HT - comprise dans les 550 000 € - à la SAS Miss France et de m'autoriser à mener toutes les actions répondant au cahier des charges de l'opération et à la réglementation applicable, notamment le principe de contractualiser avec les partenaires extérieurs, publics ou privés.

Le système est simple, nous avons en charge l'hôtellerie, la restauration des Miss, ainsi que du personnel technique, des frais techniques liés à l'organisation de la soirée, soit au Zénith, soit pour l'after show, qui aura lieu à Mégacité. Et en contrepartie, nous avons à percevoir tout ou partie des recettes générées par les billets qui seront vendus dès la fin de la semaine prochaine,

dont la date exacte vous sera communiquée, d'abord pour les habitants d'Amiens Métropole, pour ceux qui veulent assister à la soirée, déduction faite des places vendues dans des packages pour les entreprises. Et nous percevrons également les recettes de la soirée de répétition, correspondant à la quasi-totalité du spectacle, la répétition s'arrêtant lorsqu'il n'y a plus que 12 Miss en course. Tels sont les éléments que nous avons en notre possession aujourd'hui et que nous affinerons. Nous sommes le 6 novembre, et nous allons encore en vendre durant tout le mois de novembre. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : Moi aussi quand j'étais petite, j'avoue, je voulais être Miss France. Porter une couronne, une écharpe, faire la bise à Jean-Pierre Foucault, qu'on m'admiré pour ma beauté et ma prestance, comme des millions de petites filles. Malgré tous mes efforts et d'après mes recherches, c'est désormais le seul obstacle officiel : je n'ai pas réussi à dépasser le 1,68 mètre. Fort heureusement pour moi, j'ai grandi dans un cadre qui a trouvé d'autres moyens de me valoriser que le regard porté sur l'apparence physique. C'est vrai, certains critères clairement discriminatoires ont été supprimés officiellement ces dernières années, celui restant étant la taille, donc deux centimètres de mon rêve. Mais lorsque l'on regarde les images du concours encore et toujours, c'est la tentative d'imposition médiatique d'une norme de beauté. Et si aucun critère de poids n'est fixé, croyez bien qu'il existe implicitement. Ce concours, comme son nom l'indique, passe par une classification des femmes les unes par rapport aux autres. Tout ce que m'évoque la perspective de défiler en maillot de bain devant un public, c'est l'image de concours canins, de dressage, c'est une vision très réductrice de l'image des femmes. Certes, ce n'est pas la seule émission à relayer une telle vision, il en existe des centaines, mais il n'y a qu'une Miss France à la fin. Il y a des milliers de futures femmes à Amiens qui sont exposées à ces images.

Aussi, même si ce concours ne date pas d'hier, il participe certainement au mal être ambiant des jeunes femmes qui subissent de plus en plus de pression sur leur physique. On le voit à travers les algorithmes dévastateurs des réseaux sociaux de plus en plus agressifs et proposant des contenus sur la culpabilisation, voire même l'encouragement parfois à la scarification chez les jeunes filles, quand ce n'est pas des vidéos de Tradwives qui les encouragent à rester à la maison et à faire de la pâte feuillettée pour leur mari, tandis que les jeunes hommes sont abreuivés de discours de plus en plus virilstes.

Pour revenir à l'événement qui nous intéresse, effectivement très médiatique et qui trouve, certes, son public, même en supposant que l'accueil de cet événement aurait des retombées positives pour notre Ville - ce qui reste à démontrer -, le bilan financier direct est prévu en négatif par vous-même dans le budget supplémentaire qui vient d'être voté. La collectivité doit-elle être prête à tout pour sa notoriété, y compris à s'associer à un concours rétrograde, en se laissant imposer des obligations financières très coûteuses (vous nous avez fait parvenir un document confidentiel dont je ne peux apparemment pas révéler le contenu, mais j'ai pu voir des choses assez hallucinantes). Des centaines de milliers d'Euros vont ainsi être dépensés pour un show télévisé rétrograde alors qu'ils pourraient être investis dans des actions qui œuvrent pour l'égalité, pour soutenir les familles monoparentales très présentes sur notre territoire, majoritairement représentées par des mères isolées qui, elles, n'ont pas le loisir de défiler sur des plateaux télévisés et ont effectivement, et à raison, d'autres priorités. Comme les femmes et les hommes de notre assemblée, j'espère que les petites Amiénoises auront l'occasion de rêver à d'autres choses que de perfection esthétique et d'éternelle jeunesse, et qu'on leur propose plutôt des modèles d'engagement, comme vous savez le faire vous-même pour les trophées destinés aux représentantes et représentants des associations dévoués que vous récompensez chaque année et dont la candidature est ouverte aux moins de 1,70 mètre.

**M. GEST** : Monsieur VOULMINOT.

**M. VOULMINOT** : Moi aussi je rêvais d'être Miss France, mais la recevabilité de ce genre de candidature reste impossible. Cette convention de partenariat pour l'organisation de l'élection Miss France 2026 nous apparaît problématique, et notamment pour deux raisons. Tout d'abord pour son anachronisme. Cette manifestation existe depuis 1920, et notre collectivité se retrouve, avec ce partenariat, mêlée à un événement où, depuis plus de 100 ans, des femmes sont observées, mesurées, jugées et classées pour être mises enfin sur un podium en fonction de leur physique. Nous serons donc complices d'une pratique misogynie, discriminante, et donc nuisible pour le bien commun. Cette émission ne contribue en rien au prestige de notre collectivité, elle participe davantage, avec d'autres médias bien sûr, à la promotion de la beauté uniformisée, simplifiée, et à l'objectification du corps des femmes. A notre mesure nous participons au mal vivre de nos adolescentes qui, chaque jour, s'interrogent face aux injonctions qu'elles subissent par la publicité ou la mode. A notre mesure, nous participons à ancrer une vision viriliste et masculiniste du monde.

Ensuite, les paillettes, le prestige, et les maillots de bain ont eu raison de votre rigueur budgétaire. Si les dépenses engagées sont certaines et élevées - 550 000 € -, les recettes et autres retombées restent hypothétiques, voire elles aussi fantasmées. La société Miss France est une filiale du groupe Endemol, principal groupe de production audiovisuel en France qui, économiquement, va bien, et même très bien, voire très très bien. Et ne pas oublier que les centaines de milliers de SMS surtaxés qui serviront le soir même à l'élection seront encaissés par Endemol et donc la société Miss France. Cette société privée, comme tant d'autres, a trouvé dans cette délibération l'occasion de se financer avec de l'argent public. Nous avons la sensation que la collectivité s'est fait - permettez-moi le terme - pigeonner. Nous voterons contre.

**M. GEST** : Je ne veux pas rentrer dans ce débat auquel je m'attendais de la part des personnes qui ont ce discours, que je respecte. Je voudrais simplement dire à Madame DESBUREAUX, qui espérait être Miss France - et je vous remercie de nous avoir fait cette confidence, et je crois d'ailleurs que vous n'êtes pas la seule dans cette salle -, que vous avez fait référence à certaines catégories de citoyens. Ces catégories de citoyens adorent cette émission, sont prêtes à dépenser de l'argent pour y assister parce que c'est pour elles un moment de bonheur, de rêve. Les recettes ne sont pas du tout fantaisistes, ou je ne sais plus quel terme vous avez employé, Monsieur VOULMINOT. L'année dernière, les places à Poitiers se sont vendues en 1 minute 40, on sait donc où l'on va en matière de recettes et l'on sait aussi combien de recettes issues de partenariats ont déjà été engrangées. On ne va donc pas ruiner la collectivité quand bien même le déficit serait de 100 000 €, c'est-à-dire à peu près équivalent à une étape du Tour de France, et encore exclusivement quand on prend en compte la participation à la société du Tour de France qui, elle aussi, gagne de l'argent d'ailleurs. La question est très simple, c'est de savoir si dans votre esprit, quand nous pouvons faire parler d'Amiens, augmenter sa notoriété et son attractivité, il faut systématiquement que nous passions à côté. C'est comme lors du débat sur l'arrivée d'Amazon à Boves, sachant que s'il ne s'était pas installé à Boves, il se serait installé ailleurs, et nous n'aurions pas eu les 1 300 emplois d'aujourd'hui. Là, c'est la même chose, vous considérez que ce n'est pas quelque chose à votre goût, ce que je peux tout à fait admettre, mais je sais combien les gens ont réagi depuis l'annonce de l'arrivée des Miss. Et les réactions viennent de tous les milieux d'Amiens. Ne soyez pas trop méprisants vis-à-vis de ceux qui aiment cette émission, qui y participent et sont prêts à payer pour y assister. Chacun peut respecter votre avis, je ne le partage pas pour ma part parce que lorsqu'une émission ou un spectacle est populaire, il est intéressant de voir si l'on ne peut pas en faire profiter Amiens, comme de nombreuses autres villes en profitent depuis une centaine d'années; avec le fait, de plus, que les choses se sont nettement améliorées tant en termes de qualité des Miss, et qui n'a rien à voir avec leur physique, que sur certains points sur lesquels on pouvait considérer que l'on jouait un peu trop sur le physique. La beauté n'est pas donnée à tout le monde, il est vrai, nous ne sommes pas égaux, mais c'est ainsi. Ce n'est pas par rapport à Madame DESBUREAUX que je

le dis, bien évidemment, je puis vous assurer que je suis déçu pour vous que vous n'ayez pas, pour 2 centimètres, pu y participer, nous aurions été ravis de vous accueillir en Miss. Encore une fois, je respecte parfaitement votre point de vue, mais pour moi, ce qui compte, c'est ce qui est intéressant pour développer la notoriété d'Amiens, et j'ai peine à croire que 10 millions de téléspectateurs ne correspondent pas à ce critère.

Une précision importante : aucune place gratuite ne sera délivrée, même pas pour les élus et leurs conjoints. Nous avons pris cette décision car nous estimons que si l'on a envie d'aller à cette soirée, on doit payer sa place. Nous ferons en sorte que ceux qui veulent des places puissent en avoir, mais c'est payant. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je le mets aux voix.

**ADOpte**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**12 - AMIENS. MARCHE DE TRAVAUX N° 13.01344. ENTREPRISE MUR ET SOL - GROUPE PRM.  
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. GEST** : Dans le cadre de l'aménagement d'un immeuble existant en équipement de services touristiques et culturels à Amiens, la collectivité a notifié, le 2 juillet 2013, à la société MUR et SOL du groupe PRM un marché de travaux pour la réfection des sols et pour la peinture.

Par suite en 2015, un avenant a été conclu avec l'attributaire pour l'ajout de prestations nécessaires au parfait achèvement et à la finition de l'ouvrage. Or, cet avenant revêtait un caractère irrégulier du fait d'une négociation intervenue après la fin des travaux, ceux-ci ayant été achevés le 17 juin 2014 et réceptionnés le 25 juillet 2014.

Je vous propose donc de régulariser la situation en réglant à l'entreprise les travaux qu'elle a réalisés en 2015 en exécution de l'avenant. Ce retard de paiement étant dû à une erreur de procédure de la part de l'administration, il est proposé de verser à l'entreprise l'intégralité du montant des travaux commandés, ce qui représente une somme de 4 139,02 € TTC. En contrepartie, je vous précise que la société a renoncé aux révisions de prix auxquelles elle aurait pu prétendre. Il convient de m'autoriser à le signer. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - AMIENS. RUE ALEXANDRE DUMAS. ACCOMPAGNEMENT DU PROJET COMMERCIAL SCI LES  
COTEAUX. AMENAGEMENT D'UN TOURNE-A-GAUCHE. CONVENTION DE PARTICIPATION POUR  
REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS.**

**M. DESSEAUX** : Je vous rappelle que la SCI Les Côteaux projette de réaliser deux hôtels et un restaurant sur un terrain situé au 41, rue Alexandre Dumas à Amiens. Ce projet avait déjà fait l'objet d'une présentation lors de la séance du 29 avril 2021, avec l'approbation des projets d'aménagement et d'une première version de convention PEPE. Cette convention est devenue caduque du fait d'une condition suspensive liée au permis de construire, mais la SCI a ensuite obtenu un permis le 4 octobre 2024 intégrant des modifications dans son projet.

Celui-ci nécessite des aménagements de voirie, dont la réalisation représente une charge pour la collectivité, en sa qualité de maître d'ouvrage, nécessaire notamment afin de fluidifier le trafic automobile.

Néanmoins, la SCI est prête à apporter sa participation en finançant la totalité des équipements publics nécessaires à son projet. Sa participation est plafonnée à 42 017,03 €, correspondant au coût prévisionnel TTC des travaux, diminué du montant de la FCTVA que récupère Amiens Métropole.

Je vous propose ainsi d'approuver les parts d'aménagements ainsi que la nouvelle convention PEPE et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **14 - BERTANGLES. RD97. AMENAGEMENTS DES ACCOTEMENTS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.**

**M. DESSEAUX** : La collectivité a programmé en 2025 l'aménagement des abords de la RD 97 et de la rue de Coisy dans la commune de Bertangles.

Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement qui vous est présenté. Ce projet consiste, d'une part, à élargir le trottoir de la rue de Saint-Sauveur, y créer une traversée piétonne sécurisée et installer de nouvelles écluses plus contraignantes et, d'autre part, à apposer un enrobé de couleur ocre sur les trottoirs de la place du village. Il est question également de créer une écluse à l'entrée de la commune via la rue de Coisy et de resserrer les fils d'eau sur certains virages.

Les objectifs sont de renforcer la sécurité et de réduire les vitesses pratiquées par une grande majorité des véhicules. Des campagnes de mesure ont, en effet, révélé que la vitesse de certains automobilistes pouvait atteindre jusqu'à 64km/h en agglomération et que de nombreux poids lourds empruntent cet axe.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est de 67 000 € TTC.

Je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Bertangles qui participerait à hauteur de 16 750 €, soit 30% du montant HT de l'opération. S'agissant d'un axe départemental, je vous invite également à approuver la convention technique et financière à intervenir avec le Département. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

**M. GEST** : Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.*

**M. DESSEAUX** : Les deux dossiers suivants concernent des travaux d'effacement de réseaux dans les communes de Clairy-Saulchoix et Revelles. Il s'agit de travaux portant notamment sur les communications électroniques et le réseau d'éclairage public, dans des rues classées comme

voies d'intérêt communautaire. Si vous le voulez bien, je présente conjointement ces deux points.

**M. GEST** : Pour le point 15 relatif à Clairy-Saulchoix, il s'agit des travaux au niveau des rues Saint-Nicolas, d'Amiens et de Saulchoix.

**M. DESSEAUX** : Amiens Métropole rembourserait à hauteur de 70% des dépenses HT des travaux d'effacement de réseaux sur la base du montant restant à la charge de la commune, soit un versement par Amiens Métropole d'un montant estimé à 192 219 € sur une somme de 274 598 € due par Clairy-Saulchoix. La commune, quant à elle, participerait aux travaux d'éclairage public porté par la collectivité, à hauteur de 30% du coût des travaux de 122 000 €, soit un fonds de concours de 36 600 €.

S'agissant de la délibération pour Revelles, il s'agit particulièrement des réseaux de la rue du Bois et de la rue Tournante.

Amiens Métropole rembourserait à hauteur de 70% des dépenses HT des travaux d'effacement des réseaux, soit une participation financière de 110 021 € sur un coût global de 157 172 € HT. En parallèle, un fonds de concours par la commune de Revelles serait attendu pour les travaux d'éclairage public réalisés par la communauté d'agglomération. Sur cette partie, une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération et dans la convention de remboursement des effacements des réseaux soumis à votre approbation. Le montant total estimé des travaux d'éclairage public s'élève à 56 000 € HT. La participation de la commune étant de 30%, le montant estimatif est donc de 16 800 € et non 14 000 € comme indiqué. Ces corrections n'ont pas d'incidence sur les autres dispositions de la délibération et de la convention qui demeurent inchangées.

Pour ces deux sujets, je vous invite à adopter les conventions qui formalisent les modalités de remboursement et de participation financière afin de permettre la bonne exécution des travaux. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Je précise que l'amendement corrigé de 14 000 € à 16 800 € a été intégré dans la présentation que Patrick a faite.

**15 - CLAIRY-SAULCHOIX. RUES SAINT-NICOLAS, D'AMIENS ET DE SAULCHOIX. EFFACEMENT DES RESEAUX. PARTICIPATION FINANCIERE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.

**16 - REVELLES. RUES DU BOIS ET TOURNANTE. EFFACEMENT DES RESEAUX. PARTICIPATION FINANCIERE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

Sur l'amendement :

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Sur la délibération :

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.*

**17 - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES. ANNEE 2025.**

**MME FOURE** : Conformément aux lignes directrices de gestion délibérées par notre collectivité, et en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement du cadre d'emplois, par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Je vous propose donc d'approuver les taux présentés dans les annexes à la délibération qui vous ont été transmises, sachant que ceux-ci ont été présentés aux membres du Comité social territorial, comme habituellement, lors de la réunion du 3 octobre 2025. Je dois d'ailleurs vous préciser que cette délibération a fait l'objet du vote suivant, étant rappelé que seules les organisations syndicales votent. Il y a eu 7 abstentions et 6 votes contre parce que les organisations syndicales souhaiteraient évidemment que l'on retienne un taux d'avancement de 100%.

A noter également que, pour tous les grades de la catégorie C, le taux, qui était de 20% précédemment, a été porté à 25% pour permettre une bonne dynamique d'avancement. Je rappelle par ailleurs que la collectivité s'est engagée à promouvoir autant d'agents que de postes ouverts à l'avancement si les critères d'exigence sont remplis. S'agissant de la catégorie B, une vingtaine de nominations seraient possibles potentiellement contre 6 uniquement en 2024 et ce, compte-tenu du nombre de lauréats d'examens professionnels en hausse cette année, ce dont nous nous réjouissons tous car cela montre le dynamisme de nos agents. Pour la catégorie A, ce sont 10 nominations qui seraient éventuellement possibles.

En outre, et à l'instar de l'année précédente, l'application du RIFSEEP et l'avancement de grade d'un agent pourront avoir pour effet d'augmenter le montant de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.*

**MME FOURE** : Les deux points qui suivent concernent le dispositif de protection sociale complémentaire qu'Amiens Métropole met en place pour ses agents. Je vous rappelle qu'en novembre 2020, après consultation, Amiens Métropole a adopté un contrat collectif avec Territoria Mutuelle, effectif depuis janvier 2021, d'une durée de 6 ans, et accordant une participation forfaitaire aux agents adhérents, à la fois pour le risque prévoyance et pour la complémentaire santé.

Le point 18 porte sur le volet prévoyance. Amiens Métropole s'engage à couvrir le risque prévoyance de son personnel via une convention de participation avec Territoria Mutuelle. La participation était fixée à 15 € bruts par mois en 2014, elle a été augmentée à 17 € en février 2024, puis à 20 € en janvier 2025, pour compenser les hausses des cotisations. Toutefois, en juin 2025, Territoria Mutuelle a annoncé une nouvelle augmentation tarifaire pour l'année 2026,

justifiée par leurs résultats techniques et la réforme des retraites, impliquant une hausse importante des cotisations. C'est malheureusement ce qui est constaté partout en France.

Pour limiter cet impact, je vous propose d'approuver la présente délibération permettant à Amiens Métropole d'augmenter sa participation à 28 € bruts mensuels à compter de l'évolution tarifaire. Pour que vous ayez bien les chiffres en tête, nous étions à 15 € bruts par mois en 2014, et il vous est proposé aujourd'hui de passer à 28 € bruts par mois, soit presque le double, ce qui démontre l'effort considérable fait par Amiens Métropole pour tenir compte de l'augmentation des cotisations. Cette délibération, malgré l'effort important d'Amiens Métropole, a fait l'objet d'un vote contraire de la part de l'ensemble des organisations syndicales. Je m'explique ce vote par le fait que les organisations syndicales auraient souhaité que nous soyons encore plus généreux dans notre participation, mais je tenais insister sur le fait que c'est déjà un effort extrêmement conséquent que je vous propose pour cette partie prévoyance.

S'agissant du volet santé, en point 19, qui est extrêmement important, connaissant les indicateurs de notre région à ce sujet, je vous rappelle que par délibération des 8 décembre 2012 et 19 novembre 2015, la collectivité avait instauré une participation volontaire à la protection sociale complémentaire des agents, modulée de 10 à 35 € bruts mensuels selon leur rémunération, donc une participation plus forte pour les catégories ayant les revenus les plus faibles.

Cependant, il est désormais imposé aux employeurs publics de verser une participation obligatoire minimale de 15 € nets mensuels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un nouveau dispositif doit donc être mis en place, supprimant les mécanismes de plafonnement et de plancher de l'ancien système et ce, pour garantir l'égalité de traitement et la conformité à la réglementation.

Je vous propose ainsi d'approuver la présente délibération instituant la participation mensuelle nette à la complémentaire santé modulée en fonction de la rémunération brute mensuelle, qui irait donc de 15 à 35 €. Je tiens à votre disposition les montants correspondants en termes de rémunération. Je vous rappelle qu'avec cette mesure, la collectivité favorise l'accès de tous les agents à une couverture santé de qualité.

Enfin, il est important de souligner que la collectivité a choisi de poursuivre cette année le principe de participation au titre des contrats labellisés. Pour rappel, ces contrats répondent à des critères de solidarité, de qualité et de responsabilité et sont publiés sur une liste disponible sur le site du ministère. Je conclurai en vous disant que le volet santé a fait l'objet là encore d'un vote au sein du CST qui a donné le résultat suivant : 10 abstentions et 3 votes contre.

**M. GEST :** Merci à Brigitte FOURÉ de nous avoir présenté ces deux rapports importants pour nos agents. Y a-t-il des questions ?

#### **18 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE. VOLET PREVOYANCE. PARTICIPATION FINANCIERE D'AMIENS METROPOLE. REVISION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.*

**19 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE. VOLET SANTE. PARTICIPATION FINANCIERE D'AMIENS METROPOLE. REVISION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Observations :**

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.*

**20 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE L'AGGLOMERATION AMIENOISE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2024.**

**M. RENAUD :** Je vous propose de prendre acte du rapport d'activité présenté pour l'année 2024 par la société Keolis Amiens, délégataire du réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise.

Le rapport rend compte des faits marquants de l'année 2024, à savoir l'adaptation de l'offre des Bus NEMO et Lianes, en adéquation avec la fréquentation des usagers et après analyse fine des validations en heure de frange. Ce rapport reprend également les données en matière d'affectation de standards BioGNV sur des plages horaires spécifiques et le déploiement progressif des 32 bus BioGNV au premier semestre 2024.

De plus, outre les chiffres clefs du réseau Ametis et le sinistre survenu au Centre d'Exploitation des Matériels de Rivery, il aborde aussi les actions de mise en conformité avec la Loi d'Orientation des Mobilités.

On peut relever quelques points saillants. Ce sont 532 550 € HT de recettes qui ont été générées par le service Buscyclette, soit une augmentation de 11% par rapport à 2023. Et pour le service Amétis, 6 564 681 € HT de recettes commerciales en 2024, en hausse de 15,5% par rapport à 2023. 15 549 026 validations ont été dénombrées sur le réseau de bus en 2024, soit une stabilité de la fréquentation par rapport à l'année précédente, mais pas tout à fait du fait des perturbations cette année-là, notamment avec l'épisode de neige en janvier, les manifestations majeures sur le territoire comme, par exemple, le passage de la Flamme Olympique et le dysfonctionnement de certains dispositifs « valideurs » à l'été 2024.

S'agissant de Buscyclette, le parc de vélos est constitué de 2 649 vélos dont près de 68% sont des vélos à assistance électrique, et le nombre de contrats de location s'établit à 3 905. En 2024, la réparation et l'entretien des vélos ont généré 32 828 € HT de recettes, soit une augmentation de 12,1% par rapport à 2023.

En matière de données financières, les dépenses d'investissements de Keolis Amiens ont représenté 314 069 €, la contribution forfaitaire 2024 est en hausse de 1,5 million d'Euros, et le résultat net, de 345 000 €, est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Monsieur MERCUZOT puis Madame DESBUREAUX.

**M. MERCUZOT :** Je m'interroge à la lecture de ce rapport, sur les faits et particulièrement sur le rapport qu'entretient le délégataire avec les délibérations que nous votons. J'ai été surpris d'apprendre, comme beaucoup d'entre nous, qu'en début d'année, le délégataire demandait aux personnes souhaitant souscrire un contrat pour louer un vélo électrique, de payer en une seule fois le total de l'annuité, soit un montant de plus de 360 €, ce qui est particulièrement rédhibitoire, et un grand nombre de personnes ne pouvant pas payer cette somme ont renoncé. Finalement,

nous avons appris lors de la dernière commission que le délégataire avait fait machine arrière. Il ne me semble pas que nous ayons adopté cette modification dans les modalités de paiement. On peut se dire qu'une erreur a été commise et qu'elle est rectifiée. Le plus étonnant encore, c'est que le stock de vélos électriques non loués s'est mis à augmenter. Je rappelle que nous avions voté il y a quelque temps le principe selon lequel il n'était pas possible de louer un vélo plus de deux années consécutives. Et donc un certain nombre de personnes qui avaient loué pendant deux ans avait rapporté leur vélo. Dont acte. Mais comme par ailleurs, des vélos rentraient mais n'étaient pas loués, puisque l'on demandait le paiement de la somme annuelle en une fois, le nombre de vélos électriques non loués s'est mis à augmenter. Et tout d'un coup, le délégataire a dit aux personnes qui rapportaient leur vélo, en application de la délibération que nous avions votée, qu'elles pouvaient finalement le garder. Nous avons adopté une mesure qui, finalement, n'est pas respectée par le délégataire. Je ne dis pas que le service ne fonctionne pas, tout le monde sait que Buscyclette est une particularité d'Amiens, que c'est très intéressant et que ça fonctionne bien, mais je trouve assez extraordinaire qu'un délégataire se donne une telle liberté avec les délibérations votées par l'assemblée. Nous sommes quand même en droit d'exiger qu'un délégataire respecte le contrat que cette assemblée a voté, qu'il ne soit pas appliqué de façon aléatoire.

**MME DESBUREAUX :** Je remercie Benoît MERCUZOT d'avoir rappelé cette problématique du paiement en une fois sur laquelle j'avais également été interpellée par des usagers de Buscyclette. On note dans le rapport une certaine stagnation du nombre de voyages alors que les recettes ont, elles, augmenté de 16,5%, ce qui n'est pas un chiffre anodin. En parlant de chiffres, nous avons essayé de comprendre les nombreux qui apparaissent dans le rapport. Cela s'est avéré parfois assez complexe, la différence entre voyages commerciaux, voyages sociaux, les études portant tantôt sur le nombre de voyages, tantôt sur le nombre d'abonnés. Nous n'avons pas trouvé de chiffres abordant le nombre de voyages par type d'abonnement, par exemple. Aussi, cette augmentation de recettes de 16,5%, chiffre important, ne se justifie pas uniquement par l'augmentation de 10 centimes le ticket au 1<sup>er</sup> août 2024. Nous avons donc cherché dans le rapport ce qui a permis ces nouvelles recettes et nous avons trouvé, page 124, une phrase assez intéressante [je cite] : "les titres annuels sont en hausse de 21% avec une forte augmentation sur le segment des 18-25 ans, +31,6%". Cela s'explique par les évolutions des conditions d'accès à la gratuité qui ont augmenté le nombre de titres payants, tarifs réduits ou plein tarif. Donc, si l'on comprend bien, l'ancienne capitale européenne de la jeunesse se réjouit de faire payer plus les jeunes et de réduire les conditions d'accès à la gratuité pour eux. D'autant que la hausse des tarifs serait peut-être mieux acceptée avec un service irréprochable, mais entre les NEMO qui ont abandonné l'objectif d'un passage toutes les 10 minutes pour osciller entre 12 et 13, une sinistralité particulièrement importante sur les bus électriques dédiés à ces mêmes lignes, provoquant des perturbations, une vitesse commerciale moyenne, 17,1 km/h, dans la tranche basse de ce qui se fait en France, spécifiquement dans les zones les plus urbaines de l'agglomération, démontrant un réseau dédié encore insuffisant et une information voyageurs, que ce soit en quai comme dans le bus, souvent défaillante, rien n'est fait pour convaincre l'usager de payer toujours plus.

Vous parliez tout à l'heure de promesses dithyrambiques, eh bien, elle est bien loin votre promesse de gratuité le mercredi scandée en 2020. Aussi, j'ai une petite question qui m'est venue. J'ai été interpellée par des usagères des bus qui souhaitaient profiter de l'offre sur les trajets nocturnes, sachant que vous avez fait une grande campagne d'affichage sur la possibilité pour les femmes de s'arrêter entre les arrêts. En fait, les chauffeurs refusent. J'aimerais savoir en quoi consiste cette offre car j'ai l'impression qu'elle n'est pas comprise par toutes.

**M. GEST :** D'autres interventions ?

**M. DECAVE** : Pour rebondir sur votre annonce concernant les questions budgétaires et l'intention de reconduire l'acquisition de bus au biogaz, je souhaiterais savoir s'il y a eu des retours d'usagers, formalisés et organisés par le prestataire, sur ces bus, car les constatations que l'on peut faire, c'est qu'il y a quand même dans ces bus une ambiance marquée par la promiscuité, et une pollution sonore apparemment pesante par rapport même aux bus diesel utilisés antérieurement. Je me permets un petit droit de suite, que j'avais déjà demandé il y a quelques années maintenant, sur le développement du réseau, notamment la boucle vers le nouveau quartier Renancourt. Sur ce secteur, on est toujours sur les bus à la demande, et j'aimerais savoir si les choses se sont clarifiées en termes de délai. Je relaie aussi des questionnements, sur la difficulté spécifique liée à la localisation géographique de ce lieu et l'absence totale de possibilité pour les Amiénois ou les habitants de la Métropole de se rendre sur la ZAC des Bornes du Temps qui doit être accessible pour les personnes qui y trouvent un emploi.

**M. GEST** : La ZAC des Bornes du Temps n'est pas chez nous.

**M. DECAVE** : Ma question était de savoir s'il y avait des réflexions en lien avec l'EPCI concerné.

**M. GEST** : Il n'y en a pas, mais si vous voulez discuter avec le Président de la communauté de communes, qui oublie de préciser aux personnes qui viennent s'implanter dans sa commune, que l'on n'est pas sur Amiens Métropole, ce qui éviterait que l'on vienne nous demander des subventions pour les entreprises qui s'implantent là-bas, je veux bien vous mandater pour en discuter. Effectivement, le problème est que cette ZAC n'est pas dans le territoire d'Amiens Métropole. Je veux bien poser la question.

**M. DECAVE** : J'accepte que vous me mandatiez.

**M. GEST** : Je veux bien poser la question, mais je pense que j'aurais besoin du secours de Madame DESBUREAUX et de Madame DELATTRE.

**M. RENAUD** : Pourquoi avons-nous remis en cause la mensualisation ? Parce que dans nos échanges avec le délégataire, il était apparu un problème de fraude. Utiliser ce paiement mensualisé permettait aux personnes de fournir leurs coordonnées bancaires pour avoir accès aux vélos, mais ces coordonnées bancaires pour prélever les prochaines mensualités disparaissaient, et les vélos disparaissaient également sans être payés. Nous avons donc mis en œuvre cette réponse, mais nous savons que cela pénalisait d'autre usagers de bonne foi. Le délégataire a répondu à un ajustement de la collectivité lui demandant, en juin dernier, de remettre en place le principe de la mensualisation. Nous savons écouter. Encore une fois, un réseau, c'est vivant.

Concernant les stocks de vélos et le capping, celui-ci est en œuvre. Le principe de fonctionnement est le suivant : quand on arrive au bout de son abonnement, on doit rendre son vélo, un courrier est envoyé. L'usager ramène son vélo. S'il souhaite reprendre un contrat, il s'inscrit sur la liste d'attente. Il peut s'avérer qu'il n'y a plus de liste d'attente, et dans ce cas, il peut repartir tout de suite avec son vélo, il n'y a pas de problème. Mais il faut aussi que l'on assure une rotation sur les bénéficiaires, pour ceux qui n'ont pas eu ce service de location et qui peuvent en bénéficier pour se remettre au vélo, etc. A un moment, il y avait du stock, en ce moment il y a une liste d'attente d'environ 140. Donc, la personne qui arrive au bout de ce dispositif se voit rappeler dans un courrier qu'elle peut bénéficier, si elle est Amiénoise, d'une aide à l'achat de vélo de 200 € par la collectivité. Sinon, elle peut se remettre sur la liste si elle souhaite reprendre un abonnement, il n'y a pas de droit de priorité pour quelqu'un qui vient rendre son vélo puisque l'objectif est de faire tourner.

Concernant les recettes du réseau transport, elles sont liées aussi à des réajustements tarifaires. Nous n'avons pas augmenté pendant plusieurs années, nous avons fait un réajustement autour de 8% suivant à peine l'inflation constatée. Nous en avions absolument besoin car sinon, nous flirtions avec le seuil de 10% de couverture des dépenses du budget nécessaire pour bénéficier de l'exonération de la TVA, ce qui représente plusieurs millions. L'augmentation des recettes est donc essentiellement due au réajustement. Un effet s'est effectivement produit sur les 18-24. La gratuité est conditionnée au revenu, et les étudiants ne se rattachaient pas au foyer fiscal de leurs parents. S'ils sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents, ils doivent produire un avis d'imposition du foyer. Mécaniquement, cela a donc fait baisser le nombre de personnes pouvant payer l'abonnement au juste prix. Aujourd'hui, elles le paient au juste prix; avec un tarif étudiant, mais cela ne remet pas en cause les exonérations pour les étudiants en situation financière précaire.

Concernant les bus biogaz et les retours concernant la pollution sonore, je l'apprends ce soir. Je ne l'ai pas constaté. Nous avons plutôt des retours extrêmement positifs sur la qualité de ces bus qui ont été livrés. Ils sont moins bruyants que les diesels de toute façon, même si cela reste des bus thermiques. En tout cas, ils ont permis d'augmenter le taux de fiabilité du réseau. Heureusement que nous avons fait un achat conséquent de bus biogaz puisque la motivation première était de sécuriser et d'améliorer la fiabilité du réseau fortement fragilisé avec un parc de bus électriques important mais, ô combien, fragile.

Concernant la desserte du quartier Renancourt, nous avons toujours dit que nous accompagnerions et développerions le réseau au fur et à mesure du peuplement de cette zone. Nous avons mis en place du transport à la demande, étendu la ligne jusqu'au crématorium. Et nous envisageons sur le prochain ajustement, en début d'année, de prolonger la ligne pour qu'elle traverse le secteur d'habitation déjà bien peuplé sur Renancourt. Envoyer des bus vides ne sert à rien et nous le faisons donc au fur et à mesure du peuplement, des entreprises et des quartiers d'habitation.

Enfin, concernant le Noctibus...

**MME DESBUREAUX** : Ce n'est pas forcément le Noctibus, je parle des bus...

**M. RENAUD** : Le Noctibus est un nouveau service, complémentaire du réseau de proximité. Il s'arrête normalement à 20 heures pour les quartiers et communes périphériques. Et le jeudi, vendredi et samedi, il y a possibilité d'avoir une desserte sur la base des arrêts. 5 minibus partent de Saint-Leu, attendent à la gare, et desservent le sud, le nord, l'ouest, etc. Ils suivent une ligne avec des arrêts et pour des questions de sécurité, on ne peut pas arrêter des bus et faire descendre les usagers dans n'importe quelle condition, il faut le faire en sécurité. À certains horaires, il y a possibilité pour les femmes, notamment, de demander un arrêt. Je vais vérifier. Il peut y avoir des dysfonctionnements. 70% des employés Amétis sont des chauffeurs, nous sommes très vigilants. Je vais investiguer, mais prenez en compte aussi le fait qu'il y a des conditions de sécurité à respecter pour faire descendre un usager du bus. À chaque fois que l'on me pose des questions, je fais des allers-retours avec le service et avec Keolis.

**M. GEST** : Il y a d'autres critiques, un peu systématiques, sur les bus, des rappels à des choses envisagées il y a quelques années, mais on a le droit aussi de regarder la réalité, et notamment tous les avis à propos de la gratuité qui considèrent que c'est une folie furieuse. Regardez le rapport de la Cour des Comptes. Des points ont été évoqués sur le fait que les fréquences ne sont pas celles que l'on espérait, que la vitesse... Oui, mais la vitesse a quand même progressé. On peut toujours espérer que ce soit mieux, et je ne suis pas contre imaginer des solutions pour améliorer encore la vitesse de circulation et la fréquence, il n'empêche que si vous comparez

avec ce qui existait auparavant, il n'y a pas photo. Et le problème est que vous n'avez pas l'air d'être en accord avec la majeure partie des utilisateurs. Chaque année, sauf l'année dernière, ces utilisateurs font l'objet d'un sondage organisé par Keolis, réalisé par une société indépendante, pour avoir un indice de satisfaction des utilisateurs. Et celui-ci tourne entre 88 et 95%. On ne doit pas rencontrer les mêmes personnes. Peut-être avez-vous l'avis d'un syndicat minoritaire de la maison. Une nouvelle étude va sortir en fin d'année, nous regarderons les résultats et nous verrons quel est le taux de satisfaction. De plus, nous faisons évoluer progressivement les choses, et sur Renancourt, il est évident qu'il faut compléter le réseau puisqu'il y a de nouveaux habitants. D'après les chiffres ce matin, il y a déjà 1 200 habitants supplémentaires sur le secteur. Nous pouvons sans doute améliorer encore la desserte de l'espace industriel nord. Nous avons bien tout cela à l'esprit, mais comme l'a dit Jean-Claude RENAUD, nous commençons par regarder comment peut s'organiser le besoin avant de mettre des bus en place pour éviter que l'on nous reproche de faire rouler des bus vides. A certains moments de la journée, les bus ne sont pas très chargés. Nous jouons avec tout cela de façon à maintenir un service de qualité, mais sans pour autant jeter l'argent par les fenêtres pour avoir la satisfaction de voir passer des bus plus souvent.

Dernier point concernant les vélos pour corriger un peu ce que Benoît a dit. Il y a eu une courte période, de trois mois me semble-t-il, que nous n'avons pu su expliquer, durant laquelle il n'y avait plus de liste d'attente. On peut imaginer que c'est du fait de faire payer l'abonnement d'un seul coup. On peut en faire cette interprétation, on peut aussi se dire que c'était dans une période où la météo était moins favorable à la pratique du vélo, etc. La preuve en est que dès le retour des beaux jours, il y a eu de nouveau une liste d'attente et qu'elle est de 140 à ce jour. Il appartiendra aux prochains élus de regarder comment traiter ce problème. Il y a deux solutions. Nous avons déjà posé une règle qui est un maximum de deux ans de location, ce qui est beaucoup par rapport à la quasi-totalité des collectivités qui font de la location de vélo. Deux ans pour donner envie d'acheter des vélos. La première solution est donc de maintenir ce système. Sinon, cela veut dire qu'il faudra continuer d'acheter des vélos. A quel niveau s'arrêter en matière d'achat de vélos ? C'est une question qu'il appartiendra aux futurs élus de trancher. Il y a déjà 2 600 vélos à la location. Je veux bien qu'il y en ait 2 600 tous les jours dans les rues d'Amiens, je regarde avec attention les compteurs situés boulevard Faidherbe et Mail Albert 1er. C'est une vraie question. La collectivité doit-elle acheter ad vitam aeternam des vélos supplémentaires ou faut-il inciter les gens à faire du vélo en leur offrant la possibilité d'avoir un vélo en location pendant deux ans ? La question ne sera pas tranchée d'ici la fin du mandat, et il appartiendra à ceux qui en auront la charge de réfléchir à cette question. Jean-Claude, tu voulais compléter.

**M. RENAUD :** Oui, concernant la satisfaction des usagers. Quand j'ai pris cette délégation en 2020, l'objectif de ma lettre de mission était d'améliorer cette relation puisque la mise en place de nouveaux réseaux avait aussi beaucoup bousculé le réseau de proximité, et donc notamment de travailler sur le réseau de proximité. Nous avons fait plusieurs ajustements, certains que nous pouvions assez facilement et rapidement en faire d'autres un peu plus majeurs. Quand je vois le nombre de réclamations que nous avions il y a quelques années, c'est devenu marginal aujourd'hui. Nous avons considérablement amélioré la situation au niveau du réseau de proximité, et même au niveau des communes extra-urbaines, puisque le transport à la demande était de deux allers-retours par jour sur cinq jours contre quatre allers-retours par jour sur six jours. Nous avons amélioré les dessertes, notamment une ligne très importante qui passe dans les quartiers très peuplés sur le nord et va sur la zone industrielle. Nous avons aussi regardé la fréquentation aux heures de frange pour le réseau BHNS. Nous devons prendre grand soin de ces bus, et la question de faire rouler des bus avec un ou deux usager(s) très tôt le matin ou très tard le soir a été retravaillée, puis nous avons utilisé le matériel neuf avec le biogaz pour adapter l'offre à la demande sur ce réseau. C'est un réseau qui vit, nous sommes très attentifs aux

retours des usagers, et nous essayons d'adapter et d'améliorer l'offre, comme nous l'avons fait avec le service Noctibus que nous expérimontons actuellement en fin de semaine.

**M. GEST** : Pour clore sur le sujet, Monsieur THÉVENIAUD a demandé la parole.

**M. THEVENIAUD** : C'est juste une remarque. Vous avez évoqué une ZAC qui se trouve dans une communauté de communes voisine par rapport au bus et vous avez répondu qu'il était difficile de discuter avec le Président de la communauté de communes voisine. Je suis très étonné car il y a quelques années, vous avez créé un machin de plus, appelé le Grand Amiénois. Dans le Grand Amiénois, il y a cette thématique Mobilité. C'est le lieu où doivent être discutés le développement économique, la mobilité, le tourisme etc. J'y ai assisté, avec la casquette de la Région, et je peux vous dire qu'il y a de nombreux échanges, mais je ne vois jamais rien de concret. Je pense que c'est le lieu où discuter, et quand on parle d'économie dans notre pays au niveau de l'argent public, on a créé un machin de plus qui coûte de l'argent, on a indemnisé les présidents, les vice-présidents, et je suis étonné qu'on ne parle pas de ces problématiques de mobilité et que l'on ne prenne pas des mesures concrètes.

**M. GEST** : Non seulement on en parle, mais dans les communautés de communes du pôle métropolitain, il n'y a pas de communauté de communes ayant décidé de mettre en place le versement Mobilité. Si l'on s'adresse, par exemple, à la communauté de communes de Val de Nièvre etc., et qu'elle accepte de discuter de la desserte de la zone, ce qu'elle ne m'a jamais demandé, il faudrait alors qu'elle prenne sur son budget principal pour financer une contrepartie. Si l'on dessert quelque chose qui est chez elle, il est normal qu'elle participe financièrement. Je n'ai pas dit qu'il était impossible de discuter avec elle, je connais le Président depuis très longtemps, c'est quelqu'un de pragmatique. Je dis simplement que c'est compliqué parce que ce n'est pas chez nous, et très sincèrement, pour le moment, les zones dont vous parlez font clairement concurrence à Amiens Métropole. Les entreprises qui sont allées là-bas ne viennent pas sur le territoire d'Amiens Métropole. Le dumping financier, je ne l'ai pas inventé. J'ai été favorable au fait que les communes d'Argœuves et de Saint-Sauveur rentrent dans Amiens Métropole, parce que c'est logique dans la mesure où elles sont, comme d'autres communes, voire encore plus, déjà membres d'Amiens Métropole dans l'attraction naturelle vers Amiens. Cela n'a pas été possible, c'est dommage que le Préfet de l'époque n'ai pas fait en sorte de prendre la demande en compte. Il n'en demeure pas moins que nous avons des habitants de chez nous qui vont inévitablement travailler dans ces entreprises puisqu'elles ont malheureusement choisi de s'implanter dans la communauté de communes voisine. Je vous rappelle que nous sommes encore aujourd'hui les seuls à lever la taxe Mobilité. Nous y travaillons puisque des rapports sont déjà passés sur ce sujet. Certains aujourd'hui parlent de mobilité et sont traités au niveau du pôle métropolitain. Nous n'avons pas créé un "machin", Monsieur THÉVENIAUD, nous avons appliqué la loi.

Nous prenons acte de ce rapport.

**DONT ACTE**

**M. GEST** : Je redonne la parole à Jean-Claude RENAUD qui va nous présenter les trois points suivants.

**M. RENAUD** : Ils ont justement trait aux plans de mobilité des communautés de communes qui font partie du pôle métropolitain et qui, dans le cadre des travaux de ce pôle métropolitain, ont travaillé sur des plans de mobilité et schémas directeurs cyclables dans leur communauté. C'est le cas des communautés de communes du Val de Somme, de Nièvre et Somme, et du Territoire Nord Picardie. Elles réfléchissent à des modalités d'accompagnement de leur population avec les

caractéristiques de leur territoire, qui n'est pas celui d'Amiens Métropole avec une ville centre qui pèse 134 ou 137 000 habitants.

Il s'agit en effet d'émettre un avis sur les plans de mobilité simplifiés et les schémas directeurs cyclables de ces trois communautés de communes, conformément au code des transports qui prévoit la consultation des collectivités territoriales limitrophes dans l'élaboration de ces documents et ce, afin d'assurer une cohérence dans la concertation intercommunale. Nous avons des réunions de travail, y compris avec la Région et les autres communautés de communes pour travailler à l'articulation et à l'accès au transport, notamment des publics les plus fragilisés.

Le point 21 porte les documents présentés par la communauté de communes du Val de Somme approuvés lors de sa séance du 26 juin dernier.

Le point 22 porte sur les PMS et SDC de la communauté de communes Nièvre et Somme approuvés lors de sa séance du 12 juin.

Enfin, le point 23 porte sur les documents présentés par la communauté de communes Territoire Nord Picardie, approuvés par son assemblée lors de sa séance du 19 juin 2025.

Les projets présentés n'appellent pas de remarque particulière dans la mesure où ces projets cherchent à redéfinir une politique de mobilité locale, notamment en visant une réduction de la dépendance à la voiture individuelle et en organisant une mobilité plus durable et inclusive.

C'est pourquoi je vous propose d'émettre un avis favorable pour chacun des plans de mobilité simplifiés et schémas directeurs cyclables. Ce n'est évidemment pas comparable à un plan de mobilité élaboré sur une collectivité comme la nôtre, mais il faut noter qu'un processus est engagé afin que cette thématique soit prise en compte dans le territoire, et notamment dans le grand bassin d'emploi que constitue ce pôle métropolitain.

**21- PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME. AVIS D'AMIENS METROPOLE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME. AVIS D'AMIENS METROPOLE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRITOIRE NORD PICARDIE. AVIS D'AMIENS METROPOLE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Si l'efficacité dépend du nombre de personnes qui vont siéger dans ce comité, je pense que nous pouvons être rassurés.

#### **24 - SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE. ADHESION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

**M. RENAUD :** Lors du conseil métropolitain du 26 juin 2025, une première délibération a été adoptée en vue de l'adhésion d'Amiens Métropole au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités dont l'objet est de favoriser la coopération entre autorités de mobilité. Il développe des outils pour l'information voyageurs, la vente de titres et le covoiturage, avec pour objectif une billettique interopérable pour le réseau Amétis.

Depuis juin, les statuts du syndicat ont été modifiés et, afin de permettre la prise de l'arrêté préfectoral officialisant cette adhésion, les services de l'Etat ont demandé que la délibération soit réexaminée par le Conseil métropolitain.

Je vous propose donc de procéder à nouveau au vote de la délibération du 26 juin 2025 afin d'acter définitivement l'adhésion à cette structure désormais dénommée Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Il conviendrait également de redesigner les représentants d'Amiens Métropole appelés au sein de ce syndicat mixte, à savoir : MM. Alain GEST et Jean-Claude RENAUD en qualité de délégués titulaires, MM. Pascal RIFFLART et Bruno BIENAIMÉ en tant que délégués suppléants.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **25 - ZAC JULES VERNE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. C.R.A.C.L. ANNEE 2024.**

**M. FOUCault :** Comme vous le savez, Amiens Métropole a confié l'aménagement de la Z.A.C. Jules Verne à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts-de-France. La convention a démarré en 2002 et devrait s'éteindre en novembre 2029, sachant que la plupart du foncier est mobilisé aujourd'hui, hormis quelques parcelles que nous avons réussi à exhumer autour de l'aérodrome.

Pour ce qui concerne le Compte Rendu Annuel lui-même, pour l'année 2024, le bilan prévisionnel fait apparaître un montant des dépenses de 43 654 954 € HT, et un montant prévisionnel des recettes de 43 658 399 € HT. Cela veut dire que l'opération présente désormais un excédent prévisionnel de 3 445 € HT.

Je vous propose ce soir d'approuver le compte-rendu qui vous est soumis, et de prendre acte que la C.C.I. va rembourser à Amiens Métropole un montant de 4 000 000 €, qui correspond à un trop versé, ce que l'on appelle un excédent de participation, selon un échéancier qui figure dans le plan de trésorerie annexé au C.R.A.C.L. Je vous propose également d'adopter les montants prévisionnels des dépenses et des recettes précités.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**26 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS PICARDIE HAUTS-DE-FRANCE. CCI. SERVICE ACCUEIL MOBILITE "S'INSTALLER A AMIENS". ANNEES 2026 A 2029. CONVENTION.**

**M. FOUCault** : Il s'agit d'un service que l'on ne présente plus, qui unit la Chambre de Commerce et Amiens Métropole depuis des décennies maintenant. On parle ici d'un renouvellement de partenariat pour les années 2026-2029. Autrefois, ce service s'appelait Agence Accueil des Cadres, aujourd'hui il s'appelle Accueil mobilité "S'installer à Amiens". Il propose quelque chose d'assez unique, même si nous commençons à être copiés en France, qui est du sur-mesure gratuit ouvert à tous ceux qui arrivent de l'extérieur du département pour des raisons professionnelles, et couvrant tous les champs de la mobilité, aussi bien le logement, que l'emploi du conjoint, que l'inscription dans les écoles pour les enfants.

Depuis l'origine, nous sommes à environ 400 dossiers par an, représentant à peu près 33 nationalités, même si les expatriés étrangers représentent 20%. Cela montre que l'Agence réussit toujours à coller à sa mission initiale, même si nous avons un peu élargi puisque nous gérions autrefois uniquement les cadres. Cela reste principalement les cadres des entreprises, mais il y a eu un élargissement aux autres salariés.

En termes financier, le budget prévisionnel du service s'élève à 232 000 € annuels, soit une petite augmentation. La CCI prend en charge le budget et Amiens Métropole rembourse à hauteur de 116 000 €, soit 50% du budget prévisionnel. Je vous propose de poursuivre cette action commune en approuvant la convention de partenariat et en autorisant Monsieur le Président à la signer.

**M. Gest** : Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - SALON SIMI. EDITION 2026. PRESENCE SUR LE PAVILLON REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.**

**M. FOUCault** : Nous portons ce dossier depuis trois ans. Du 9 au 11 décembre 2025, le salon SIMI, le grand salon national, voire européen, dédié à l'immobilier d'entreprise, se tiendra Porte de Versailles à Paris. Il s'agit d'un événement annuel majeur qui réunit les collectivités locales, les professionnels de l'immobilier d'entreprise, les entreprises. C'est évidemment une opportunité pour nous positionner et faire connaître Amiens. Il y a trois ans, nous avions décidé de ne plus avoir un stand tout seuls, mais de rejoindre le très grand espace de la région Hauts-de-France avec une vingtaine d'autres territoires, cela nous permettant d'avoir une bien meilleure attractivité.

Le coût de la location de cet espace à rembourser à la Région s'élève à 9 100 €, soit une augmentation de 100 € par rapport à la précédente édition. Je vous invite à autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Région.

**M. Gest** : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTION. CONVENTION-TYPE.**

**Mme Brunel** : Comme habituellement, je vous propose d'approuver le versement d'aides aux Très Petites Entreprises dans le cadre de leurs investissements matériels.

Il s'agit ici de répartir une somme totale de 48 250 € aux 10 entreprises dont le détail figure dans l'annexe à la délibération et que je vous liste :

- 6 000 € à la SARL Chez Granny, basé dans les Halles d'Amiens, pour l'acquisition de matériel de restauration et l'aménagement d'un stand pour son activité de traiteur.
- 5 280 € à la SAS CRDAP pour l'aider à acquérir un éco-extracteur d'huiles essentielles pour son activité de recherche et développement.
- 6 000 € à la SAS Tout un Monde qui exerce une activité à destination des enfants et qui pourra ainsi aménager le parc de jeux et acquérir l'ameublement nécessaire.
- 3 655 € destinés à l'acquisition d'une station de montage mobile et de matériel informatique, pour la SARL Iminance, société de conception et réalisation de vidéos.
- 3 828 € à la SARL A2C, Accès Corde Concept, qui exerce une activité de cordiste, pour du matériel de levage sur corde.
- 6 000 € à la SAS Chef Sylvain, pour l'aménagement de son foodtruck et l'acquisition de matériel de cuisine.
- 6 000 € pour du matériel de cuisine également à destination de la SAS City Paris, (enseigne de restauration rapide "Bretzo").
- 2 392 € à M. Rémi Valicon qui représente "les Hortillonnages et vous" pour l'acquisition d'une barque équipée.
- 3 295 € à la SAS O BO Vrac pour du matériel de réfrigération et de rayonnage.
- 5 800 € à la SARL La Mamma Pizzeria pour du matériel de cuisine.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

**M. GEST** : Des questions ? C'est un rapport habituel et, une fois de plus, un nombre d'entreprises aidées.

#### ***ADOpte A L'UNANIMITE***

**M. GEST** : Je passe la parole à Marc FOUCAULT pour qu'il vous fasse un bilan des aides versées aux entreprises.

#### **Présentation du Bilan des aides aux entreprises :**

**M. FOUCAULT** : Il paraissait assez légitime qu'en fin de mandat, nous revenions sur l'argent public versé aux entreprises de la Métropole pour les aider à se développer. Trois rappels sont importants. D'une part, l'aide aux entreprises est évidemment l'exception, soit environ 10% des dossiers que l'on peut traiter oui que l'on voit se développer sur Amiens. Par exemple, le 1,5 milliard d'investissement de nos entreprises depuis dix ans, autour des gros projets de Goodyear, de Procter & Gamble, d'Unither, d'Amazon, d'Eurolysine, de Scott Brader, vous ne les voyez jamais passer autrement que pour une prise de position plus politique et ils ne font pas l'objet d'aide aux entreprises. C'est un premier rappel important parce qu'on a parfois l'impression que nous aidons systématiquement tous les investissements, toutes les entreprises sur Amiens. Non, l'aide est l'exception, et plutôt pour des entreprises qui arrivent sur Amiens.

D'autre part, le champ des aides publiques est très encadré, très contrôlé, réglementation européenne, réglementation nationale, des conventions avec la Région sous la compétence de laquelle nous agissons la plupart du temps en matière économique. Enfin, qui dit aide dit contrepartie, il y a toujours une contrepartie, qu'il s'agisse d'emploi, d'investissement à réaliser, de recherche, et qui dit contrepartie dit vérification et versement de l'argent uniquement si la contrepartie a bien été réalisée.

Le second rappel, ce sont nos aides. Le premier type d'aide, c'est ce que vous avez voté ce soir, c'est le niveau des TPE. 50% sont des artisans, on retrouve un peu de services, mais c'est plutôt de l'artisanat, de la boulangerie, de la restauration. Ce type d'aide existe depuis 2020. Ensuite, nous avions un dispositif d'aide à l'emploi qui a duré de 2020 à 2024. Suite à une délibération l'année dernière, il a été ciblé beaucoup plus autour de l'industrie, du service à l'industrie. Il sera concrètement plus difficile pour nous d'aider, par exemple, des centres de relation clientèle. Nous aiderons d'abord ce qui touche à l'industrie, dans le cadre de la réindustrialisation et de la défense de l'industrie de notre territoire.

La troisième catégorie d'aide est importante, c'est celle un peu sur mesure. Nous avons très peu de dossiers, mais ils sont toujours importants. On y retrouve Ynsect ou Valéo qui ont fait l'objet de débats au cours des cinq dernières années. Et la quatrième catégorie est plus classique, c'est l'aide à l'immobilier d'entreprise. Sont concernées les entreprises qui ne créent pas forcément beaucoup d'emplois mais qui investissent beaucoup pour acquérir un terrain et transformer ou développer leur immobilier.

Pour répondre à votre souhait, je vais vous faire un petit point sur ces différents créneaux. Sur les TPE, depuis 2000, nous avons voté sur 238 dossiers de petits artisans, de TPE, qui concernaient 310 emplois, soit un investissement total de presque 9 millions, et nous avons contribué à hauteur de 826 000 €. Il n'y a pas vraiment de contrepartie, sinon de réaliser l'investissement. Nous payons sur facture et si l'entreprise ne présente pas de facture, elle n'est pas payée. En revanche, si elle la présente, nous respectons le contrat. Il serait intéressant de regarder la survie de ces 238 dossiers, éventuellement les créations d'emploi, même s'il y en a peu. J'imagine que le taux de survie est important, mais il serait mieux de pouvoir le vérifier. Je pense que nous ne pourrons pas le faire d'ici la fin du mandat, mais quelle que soit l'équipe qui viendra ensuite, il serait intéressant de suivre les subventions qui ont pu être accordées.

En revanche, concernant le dispositif en place de 2020 à 2024, nous avons plutôt réindustrialisé. Nous avons eu 9 gros dossiers. Vous avez les noms des entreprises. Les conventions ne sont pas terminées, elles se terminent en 2027, 2028, et nous ne pouvons pas porter un jugement pour l'instant. Les effectifs de départ de ces entreprises étaient de 207. Elles ont prévu contractuellement de créer 219 emplois, nous en sommes aujourd'hui à 350, le contrat est quasiment rempli, mais pas en totalité, il manque encore 76 emplois. L'échéance étant 2028, on peut espérer dépasser ce chiffre. Des discussions sont en cours avec les entreprises, nous les rencontrons pour voir s'il est nécessaire de clôturer la convention ou non. De toute façon, aucun montant n'a été versé puisque la convention n'a pas été réalisée. Sur l'ensemble, nous sommes plutôt sur la bonne voie.

L'autre dispositif d'aide ce sont les aides à l'immobilier d'entreprise, qui est basé sur le même raisonnement. La majorité des conventions s'arrête en 2029. L'effectif de départ était de 229, avec une exigence de création de 114 emplois, et nous sommes aujourd'hui à 289 emplois créés, ce qui veut dire qu'il manque encore 50 emplois. J'ai tendance à penser que nous dépasserons les engagements pris par les entreprises d'ici 2029. Quand l'entreprise a des difficultés à tenir le contrat dans la durée, nous faisons un avenant, ce qui sera sans doute le cas avec la dernière société. C'est sur ce type d'aide à l'immobilier que nous avons les deux gros dossiers du moment à Amiens : le dossier Tiamat et le dossier Manufacture Abbevilloise, dossier de maroquinerie, et sur Tiamat déjà quelques créations d'emploi. Il y a une attente contractuelle pour la création de 653 emplois d'ici fin 2027, à la fois sur la maroquinerie qui devrait ouvrir mi-2026, et sur Tiamat.

Parmi les dossiers sur-mesure, le dossier Ynsect avec une décision judiciaire qui devrait intervenir fin décembre ou début janvier pour savoir si le plan de continuation est approuvé. C'est l'issue souhaitable, étant donné notamment la forte baisse des coûts de production grâce au

travail fourni cet été afin de réorganiser totalement le mode de production d'Ynsect. Parfois, les contreparties sont réalisées, les emplois sont là, mais l'entreprise peut subir un énorme orage deux ou trois ans plus tard, et diminuer le nombre d'emplois, sachant qu'il est alors plus compliqué de revenir en arrière, mais nous n'en sommes pas là. Valéo est un cas particulier puisqu'il y a eu deux plans sociaux. Elle compte toujours aujourd'hui un peu plus de 800 salariés, mais notre aide portait uniquement sur le centre de recherche de Valéo où tous les engagements ont été tenus, aussi bien en termes de personnel qu'en termes d'emploi. Il y a même eu un regroupement sur Amiens d'autres centres de recherche de Valéo avec des créations d'emploi. Cela peut paraître paradoxal, mais on peut aussi penser que c'est la survie du site d'Amiens qui se jouait et plus on investit dans la recherche et l'innovation, et plus il est possible d'aller de l'avant pour autant que Bruxelles reste ferme sur le dumping chinois sur nos différents dossiers économiques, qu'il s'agisse de Valéo mais aussi d'Eurolysine, anciennement Metex, avec création de 60-70 emplois. Des décisions anti-dumping chinois ont été prises à Bruxelles, les Chinois paient un maximum de taxes, mais grâce à des subventions publiques énormes ils arrivent à baisser encore leurs coûts de revient. Ce qui veut dire que Bruxelles doit encore repartir à la charge pour rehausser une fois de plus les taxes afin d'obliger les Chinois à arrêter de mettre en permanence de l'argent public sur les productions qui inondent les marchés européens. Nous sommes très touchés à Amiens. C'est un sujet géopolitique majeur qui appelle notre vigilance par rapport au marché chinois, qu'il s'agisse d'Eurolysine, de Valéo, de Goodyear, car ce sont des pratiques inacceptables, qui sont celles d'un pays non démocratique évidemment, mais qui font en tout cas beaucoup de mal et qui entraînent beaucoup de tension sur notre économie.

Je terminerai sur deux sujets puisque nous sommes en fin de mandat, et que le Président a un peu ouvert le dossier tout à l'heure. Le premier concerne l'importance de l'économie pour un territoire. Avec le service Développement économique, avec Arnaud et Delphine, et le Directeur financier d'Amiens Métropole, nous avons pris l'ensemble des impôts payés par les entreprises du territoire à partir de 2020. Les rentrées fiscales s'élevaient à 81 802 794 € en 2020, et elles s'élèvent à 110 881 654 € en 2025. Nous sommes à environ 50 millions d'Euros d'investissement pour Amiens Métropole, et nous avons déjà eu 30 millions de gain juste sur le mandat actuel. Quelques taux ont, bien sûr, été augmentés, mais c'est dû également à la résilience et au développement de l'économie de notre territoire, aussi bien les TPE, que les PME, que les grandes entreprises, c'est-à-dire toutes celles que j'ai citées. Et au final, les bénéficiaires, ce sont les habitants.

Le taux de chômage sur le territoire amiénois est passé de 12,20% en 2015 à 8,50% aujourd'hui. Nous sommes extrêmement résilients, cela bouge très peu, ce qui est déjà un véritable exploit dans le contexte actuel. Vous avez en dessous le niveau national. La France va bien du point de vue du chômage depuis dix ans, mais Amiens fait mieux que la France, ce qui n'était jamais arrivé depuis le choc pétrolier. Nous n'avons plus qu'un point d'écart, c'est-à-dire 8,50% pour Amiens et 7,50% pour la France. Il faut tout faire pour que l'économie amiénoise porte notre croissance, notre enrichissement et tous les services publics que l'on peut développer pour les habitants. Nous avons un point à gagner, et nous pouvons même nous fixer l'objectif de faire mieux que la France dans les dix à vingt années à venir, notamment grâce au 1,5 milliard d'investissement dont j'ai parlé, sachant que derrière les investissements, il y a des emplois, et tous ces emplois chez Unither, chez Goodyear, Amazon, Procter & Gamble, vont venir, il n'y a pas que du maintien d'emploi, il y a aussi du développement d'emploi.

**M. GEST :** Merci à Marc pour cette présentation très intéressante. Suggère-t-elle des questions, des interventions ? C'est important de dire les choses clairement, et c'était une demande du groupe Amiens c'est l'tien.

**29 - AMIENS. ASSOCIATION INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE. SUBVENTION. ANNEE 2026.  
CONVENTION.**

**MME PINON** : Née en 2021 de la fusion entre le Groupe UniLaSalle et notre école d'ingénieurs, l'ESIEE Amiens, l'Institut Polytechnique UniLaSalle Amiens forme cette année, notamment par rapport à la rentrée de septembre dernier, plus de 500 élèves. Je vous rappelle que nous avons 4 spécialités dans cette école : Énergie et développement durable ; Énergétique et bâtiments intelligents ; Informatique et objets connectés ; Mécatronique et usine connectée. Donc cette année, plus de 500 élèves, donc un effectif en croissance de 3,5% dans un contexte très contraint. L'établissement sur le site d'Amiens s'implique fortement dans différents clusters comme le numérique, la santé et l'énergie. Comme chaque année, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement, sauf que pour cette année, le montant de cette subvention est à hauteur de 100 000 €, d'approuver la convention et d'autoriser sa signature par Monsieur le Président.

**M. GEST** : Pas de problème sur ce rapport ? Je fais remarquer que nous baïsons notre participation comme nous nous étions engagés à le faire.

**ADOpte**

**Observations** :

*M. FOUCAULT, Mme PINON n'ont pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**30 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. PRIX DE THESE. EDITION 2025. DOCTORANTS DE L'ANNEE  
2024. SUBVENTION. CONVENTION.**

**MME PINON** : Depuis 2011, l'UPJV organise une cérémonie de remise des prix de thèse, en partenariat avec notre collectivité. Nous récompensons ainsi les thèses des doctorants de l'année dernière, et je vous propose d'octroyer une subvention de 3 000 € destinée à remettre aux docteurs un prix de thèse d'un montant de 1 500 € dans chacune de nos deux écoles doctorales, à savoir celle des Sciences Humaines et Sociales (SHS) et celle des Sciences Technologie et Santé (STS). Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEE 2026.  
CONVENTION.**

**MME PINON** : C'est une délibération que vous connaissez bien, je vous la présente tous les ans. C'est un soutien aux bourses doctorales, cette fois-ci pour l'année 2026. Comme pour les années précédentes, je vous propose de poursuivre notre soutien à l'UPJV pour une enveloppe globale de 92 448 €, montant identique à celui de l'année précédente. Ce montant est versé sur trois ans. Cette enveloppe permet de financer deux thèses pour la rentrée 2026. Les doctorants bénéficient ainsi d'un salaire et d'un contrat de travail porté par l'UPJV. Cette allocation couvre au maximum 50% du salaire brut, charges comprises, sur trois ans. Et il s'agit d'approuver la convention et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**32 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION AVEC LA DRAAF  
POUR LE SOUTIEN AUX PAT DE NIVEAU 2. AVENANT.**

**MME DELETRE** : Par délibération en date du 27 mars 2025, notre assemblée approuvait la signature d'une convention avec la DRAAF. Cette convention précisait le soutien financier qu'elle apportait dans le cadre de la désignation d'Amiens Métropole en tant que lauréat à l'appel à candidatures « *Soutien à la structuration des PAT de niveau 2* ». Pour mémoire, cet appel à candidature permet d'obtenir une aide de 70%, sur 2 ans. Je vous rappelle également qu'Amiens Métropole agit en tant que « chef de file », et porte la mise en place d'un « Parcours Alimentaire Pédagogique », via cinq associations que sont Terres Zen, La Maison du Colonel, La Collab Solidaire, Les Robin.e.s des Bennes, Les Recyclettes. Ce parcours vise à proposer non seulement une démarche éducative auprès des publics bénéficiaires de structures sociales, mais également une animation d'accompagnement des communes pour un approvisionnement durable et de qualité par Bio en Hauts-de-France.

Je vous propose ici d'approuver un avenant à la convention signée fin 2024. Cet avenant acte un appui financier complémentaire de 20 000 € de la DRAAF. La recette participera notamment au financement d'une partie du poste de la chargée d'études au sein de la collectivité, au titre du suivi du Parcours Alimentaire Pédagogique.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - ASSOCIATION CEMEA PICARDIE. PROJET DE CREATION D'UN OUTIL DE CULTURE SCIENTIFIQUE.  
SUBVENTION.**

**MME DELETRE** : Il s'agit d'un projet de loisir intelligent qui manquait sur Amiens Métropole, un lieu de médiation scientifique, ludique et immersif. Je vous propose d'accorder une subvention de 7 500 € à l'association CEMEA Picardie dans le cadre du déploiement de l'action "Somme des sciences", qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, en faveur de l'accès à l'innovation et aux savoirs pour tous. Ce projet a pour ambition de donner un accès aux sciences à un large public dans un environnement stimulant, éveillant la curiosité de chacun, et permettant à toutes et tous de manipuler, expérimenter et apprendre autrement. Ce projet se traduirait par la création d'un équipement de culture scientifique, technique et industrielle ouvert aux familles, aux écoles, aux IME, et aux centres de loisirs. Il y proposerait des installations interactives et des actions de médiation scientifique basées sur des supports pédagogiques ainsi que diverses animations. Certains d'entre vous connaissent la Cité des Sciences et de l'Industrie, qui est l'établissement français de référence spécialisé dans la diffusion de la culture scientifique et technique situé porte de la Villette à Paris. Il s'agit maintenant pour nous de soutenir le projet Somme des Sciences, qui est vraiment une très bonne nouvelle pour notre territoire.

**M. GEST** : Je signale que pour l'instant, nous finançons l'étude. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **34 - FONDS D'INITIATIVE INNOVATION. PARTENARIAT AVEC LA BPI FRANCE ET LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. AVENANT N° 2.**

**MME DELETRE** : Toujours dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, et suite à une contractualisation plus large avec la Région Hauts-de-France en lien avec le SRESRI (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation) et le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation), le conseil d'Amiens Métropole avait adopté, lors de sa séance du 15 décembre 2022, une convention avec la Région et l'organisme BPI France destinée à mettre en place le Fonds d'Initiative Innovation, dit le FI<sup>2</sup>, c'était une première, une novation pour Amiens Métropole. Ce fonds visait et vise toujours à soutenir les entreprises du territoire dans la mise en place de leurs projets d'innovation. Il est accessible aux structures de moins de 2 000 salariés et vise tout particulièrement les entreprises primo-accédantes ou n'ayant bénéficié d'aucun accompagnement en 5 ans. Les filières d'excellence soutenues par Amiens Métropole sont également éligibles à ce fonds de soutien.

Je vous propose dès à présent d'avenir cette convention afin d'allonger la durée de celle-ci. Cet avenir est sans incidence financière mais permettrait de couvrir les périodes 2026 et 2027. Six entreprises ont d'ores et déjà bénéficié du soutien de l'agglomération via l'outil FI<sup>2</sup>. Un premier avenir avait déjà fait l'objet d'une approbation lors d'une précédente séance fin 2023, visant à modifier les modalités de financement déterminées dans la convention initiale. A noter que sur le budget total de 700 000 €, ce sont au 30 septembre 2025, 135 000 € de soutien qui ont été accordés, représentant un effet levier auprès de la Région et de la BPI de 550 000 €. Je vous propose donc d'approuver ce second avenir et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST** : Pas de demande d'intervention ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **35 - CONTRAT DE VILLE. APPEL A PROJETS 2025. SUBVENTIONS. 2<sup>EME</sup> REPARTITION.**

**M. PENAUD** : Le contrat de ville 2024-2030 signé en décembre 2024, intervient dans 7 quartiers prioritaires identifiés que sont Amiens Nord, Etouvie, Pierre Rollin, Marcel Paul Salamandre, Condorcet Phileas Lebesgue, Les Parcheminiers, Elbeuf Lescouvé. Ce sont 41 conventions pluriannuelles d'objectifs qui ont d'ores et déjà été conclues pour une somme totale de subvention de 1 043 300 € sur une enveloppe annuelle pour l'appel à projets d'un montant global de 1 450 000 €. En outre, 38 actions annuelles sont financées à ce titre au terme d'une première répartition approuvée lors de la séance du 26 juin dernier.

Je vous propose d'approuver la seconde répartition de subventions pour cette année dont le montant s'élève à 156 695 €. Cette enveloppe financerait 39 actions dont le détail vous est précisé dans le tableau demeurant annexé à la délibération qui vous a été transmise.

A la suite du vote sur ce rapport, Monsieur le Président, si vous le permettez, je souhaiterais donner une brève information concernant le Contrat de Ville Quartiers 2030, et plus particulièrement les conseils citoyens.

**M. GEST** : Tout d'abord, y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**M. PENAUD** : Les habitants des 7 QPV sont invités, s'ils le souhaitent, à faire acte de candidature avant le 30 novembre 2025 pour participer au conseil citoyen de leur quartier, ce qui leur permettrait de donner leur avis sur les projets à venir dans le quartier, de proposer des idées pour améliorer la vie de ses habitants et de participer aux décisions importantes au côté des élus et des partenaires que sont les associations et les espaces de vie sociale. On peut porter candidature sur *amiens.fr* ou en complétant l'imprimé disponible dans les différentes mairies de la Ville d'Amiens, les espaces de vie sociale ou encore les centres sociaux. Toutes ces informations figurent dans le JDA de cette semaine.

**M. GEST** : Merci pour ces précisions.

### **36 - ASSOCIATION AMIENS AVENIR JEUNES. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD** : L'association Amiens Avenir Jeunes, installée à Étouvie depuis sa création en 1983, connaît des difficultés financières qui l'ont conduite à engager en début d'année 2025 une procédure de redressement judiciaire. Les comptes approuvés en 2024 et les premières projections financières à mi-année pour 2025 conduisent l'association à solliciter dès aujourd'hui ses partenaires publics pour participer à la reconstitution de ses fonds associatifs. C'est dans ce cadre que je vous propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 €, complétant le financement de 25 000 € accordé au titre du contrat de ville que nous venons d'adopter. Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Pour votre information, au titre de ses activités, l'association a accompagné 1 099 personnes en 2024, dont les trois-quarts sont des habitants des Quartiers Politique de la Ville.

**M. GEST** : Je précise d'ailleurs que lors d'un prochain conseil, la Ville d'Amiens ajoutera 25 000 € à cette aide exceptionnelle pour l'association. Je donne la parole à Monsieur VOULMINOT.

**M. VOULMINOT** : Samedi 11 octobre 2025, le monde associatif français s'est mobilisé comme jamais auparavant sous la bannière "ça ne tient plus". Plus de 350 actions ont été organisées dans toute la France, rassemblant des milliers de citoyens, bénévoles et salariés, pour alerter sur la crise sans précédent que traverse ce secteur. Cette journée initiée par le mouvement associatif marque un tournant dans la défense du tissu associatif, pilier de notre société. Pour la première fois, les associations de tous horizons se sont unies autour, donc, d'un même slogan : "ça ne tient plus" pour alerter sur une situation devenue intenable et appeler à un sursaut collectif. Avec 20 millions de bénévoles, 1,8 million de salariés et un impact sur toute la population, les associations voient aujourd'hui leur existence menacée.

Le projet de loi de finances 2026, présenté quelques jours plus tard, montre que le rôle pourtant essentiel des associations et l'urgence de leur situation financière ne sont toujours pas pris en compte à la hauteur des enjeux. Le monde associatif est confronté à de nouvelles coupes budgétaires avec, notamment, la baisse de 26% des crédits du programme "Jeunesse et vie associative", conséquence directe : 40 000 services civiques en moins, alors que la santé mentale des jeunes, pourtant grande cause nationale 2025, continue à se dégrader dangereusement. Suppression du dispositif "Colos apprenantes" quand 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année ; une réduction de 16 millions d'Euros du fonds de soutien à l'expression radiophonique, ramenant son enveloppe de 35 à 19 millions d'Euros, soit une baisse de 44% par rapport à 2025. La réduction importante du budget dédié à l'insertion par l'activité économique amputée de 541 millions d'Euros sacrifie directement le développement local et l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Je continue... la diminution de 60% des autorisations d'engagement en faveur de la promotion du sport pour tous, montrant que le souhait de démocratiser l'accès au sport à la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, est bien lointain. Alors même que la France accueillera fin octobre le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, et que les associations représentent 12% de l'emploi privé, une amputation de 40% du budget alloué à l'économie sociale et solidaire est d'ores et déjà programmée. Nous vivons une nouvelle aggravation globale de la précarisation du tissu associatif au risque de priver la société d'un acteur essentiel à la cohésion sociale et soucieux de ne laisser personne de côté. Non seulement les associations ont déjà payé le coût des baisses budgétaires en 2025, mais c'est encore à elles de servir de variable d'ajustement en 2026.

Ces nouvelles coupes frappent un secteur déjà à bout de souffle. Les associations ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire. Pourtant, cela ne semble pas avoir été pris en compte par le gouvernement. Nous voterons cette délibération qui accompagne le plan d'apurement présenté par cette association Amiens Avenir Jeunes, tout en nous inquiétant du nombre croissant de situations similaires qui, sans doute, se présenteront à nous. D'une situation globale, nationale, il y aura évidemment des conséquences locales. Quelle stratégie envisagez-vous pour conserver notre tissu associatif indispensable à la cohésion du territoire ?

**M. GEST :** Monsieur VOULMINOT, je ne disconviens pas des problèmes que peuvent rencontrer les associations. Il y a en une dont nous parlons, selon l'ordre du jour. Ce que vous dites aurait pu faire l'objet d'une question orale, mais il n'y en a pas de déposée aujourd'hui. Vous évoquez une politique nationale que nous ne traitons pas ici. Je pense malheureusement que la situation des associations, compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure sur les finances des collectivités territoriales qui s'ajoutent inévitablement à ce que vous évoquez, risque de ne pas s'améliorer. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour les soutenir, et contrairement à d'autres collectivités, nous n'avons pas diminué le montant des subventions, nous n'avons pas diminué le soutien aux investissements qu'elles représentent. Nous faisons notre devoir d'autant plus facilement que nous savons le rôle que jouent les associations dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Ne nous demandez pas de compenser ce que l'Etat ne fait plus ou pas suffisamment, cela ne relève pas de cette assemblée.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### Observations :

*Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.*

#### **37 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS COLLECTIFS PSLA SITUÉS RUE D'AUSTRALIE. EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Clésence sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour un prêt d'un montant de 1 384 344 € destiné à financer la construction de 10 logements collectifs en accession à la propriété situés rue d'Australie à Amiens. Ce programme s'inscrit dans un projet immobilier plus vaste de 100 logements, répartis sur 6 bâtiments, composés de 32 logements locatifs sociaux, 20 logements intermédiaires, 38 logements en accession libre et 10 logements en accession sociale. La présente opération porte particulièrement sur la construction d'un bâtiment de type R+1 avec combles, comprenant dix logements collectifs composés de trois T2, trois T3 et quatre T4. Les prix de vente moyens sont de 118 000 € pour les T2 de 48,61 m<sup>2</sup>, 157 000 € pour les T3 de 66,23 m<sup>2</sup>, et 173 875 € pour les T4 de 77,44 m<sup>2</sup>. À titre d'information complémentaire, à ce jour, 6 logements ont déjà été commercialisés sur les 10.

Je vous propose, d'une part, d'approuver la demande de garantie de Clésence et la convention à intervenir et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PENAUD et Mme RODINGER n'ont pas pris part au vote.*

**38 - LONGUEAU. AMSOM HABITAT. RUE DE LA REPUBLIQUE. ACQUISITION FONCIERE D'UN TERRAIN.  
EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS  
METROPOLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD :** L'AMSOM Habitat souhaite acquérir un terrain situé rue de la République à Longueau et a souscrit à cette fin un prêt d'un montant de 1 250 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Je vous propose d'accorder notre garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt, d'approuver la convention de garantie correspondante et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président. Je vous informe que cette acquisition est dédiée à réaliser une opération de 27 logements individuels, composée de 5 T3, 18 T4 et 4 T5, développés en Bail Réel Solidaire. Les prix de vente moyens, subventions déduites, seraient de 162 000 € pour les T3, 177 450 € pour les T4 et 196 850 € pour les T5. Au 30 septembre 2025, la commercialisation de ce programme est achevée avec 19 maisons individuelles définitivement vendues et 8 sous contrat de réservation, les constructions étant en cours pour une livraison prévue en avril 2026.

**M. GEST :** Cela prouve une fois de plus que la procédure du Bail Réel Solidaire est relativement efficace. Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme CLECH, M. GEST, Mmes HAMADI, BOHAIN, MM. LORIC et PENAUD n'ont pas pris part au vote.*

**39 - PROJET ERASMUS SEEDS. MISE EN RESEAU DE PARTENAIRES EUROPEENS INVESTIS DANS  
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.**

**M. SAVREUX :** Je vous propose tout d'abord d'approuver la participation d'Amiens Métropole au projet « Erasmus Seeds For Culture », un projet en partenariat avec plusieurs organismes européens situés en Finlande, en Belgique, en Espagne et au Danemark. L'objectif de ce projet est de travailler sur une dynamique commune, de mettre en réseau les partenaires, de réaliser un inventaire et un état des lieux des pratiques et projets d'éducation artistique et culturelle, et de faire un échange de bonnes pratiques entre Européens. Décliner également un module de formation et inciter les enseignants et les professionnels de l'EAC à la formation et aux mobilités européennes. Vous l'avez deviné, ce projet s'inscrit dans la ligne des Assises européennes de l'Education Artistique et Culturelle, qui se sont tenues à Amiens il y a peu. Ce projet serait d'une durée de 36 mois. Le budget total s'élèverait à 400 000 €. Concernant la part d'Amiens Métropole, nous serions sur une allocation forfaitaire au projet d'un montant de 67 925 € duquel il faut enlever la valorisation du personnel d'Amiens Métropole pour un montant de 25 300 €. Je vous précise que l'article 3 du projet de délibération fait état d'une enveloppe maximale dédiée par Amiens Métropole, à hauteur de 42 625 €, pour le financement de tous les frais liés au projet et non 42 925 € comme figurant dans le projet de délibération.

**M. GEST** : C'est un amendement, je suppose que personne n'est contre.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Concernant la délibération amendée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**40 - AMIENS. CENTRE CULTUREL ETOILE DU SUD. REGULARISATION DES RECETTES, REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL.**

**M. SAVREUX** : La Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine a constaté plusieurs pièces justificatives manquantes dans la tenue de la régie, avec un certain nombre de sommes versées à la trésorerie entre 2016 et 2023 ne présentant aucun justificatif. Ces sommes ont donc bien été versées, mais pour lesquelles il n'y a pas de justificatif. Afin de régulariser les encaissements des recettes et droits des services de ce centre culturel, je vous propose d'autoriser la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes à prendre en charge les sommes détaillées dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 41 039,96 €.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - AMIENS. RENOVATION DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE AU STADE DU GRAND MARAIS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. DUFLOT** : Avant de présenter ce point, mais en lien avec ce point, je souhaitais profiter de cette délibération pour vous informer que grâce à ce type d'investissement que nous portons depuis des années, ainsi que de nombreuses autres actions, la Ville d'Amiens a décroché il y a quelques jours les quatre lauriers du label "Ville active et sportive", autrement dit la plus haute distinction nationale portée et reconnue par le ministère des Sports. Ce label salue l'engagement constant d'Amiens pour une politique sportive ambitieuse, inclusive et innovante. Et c'est surtout un succès collectif. Cette distinction reflète la déclinaison de notre politique territoriale et c'est avant tout la distinction de toutes celles et tous ceux qui font vivre le sport amiénois au quotidien. Je pense, bien évidemment, à nos nombreux clubs sportifs sur notre collectivité, à nos bénévoles qui sont les poumons du fonctionnement de ce sport, de ces clubs, licenciés, adhérents, juges, arbitres, aux services municipaux métropolitains, aux établissements scolaires, à nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés. Et je souhaite faire un clin d'œil amical à une direction que je connais bien puisque je travaille tous les jours avec elle, la Direction des Sports. Donc un label attribué à une commune, donc ici celle d'Amiens, même si le sport est de compétence métropolitaine, cela montre bien que la collectivité fait du sport un axe important de développement et d'attractivité.

Preuve en est cette délibération qui évoque la rénovation de la pelouse synthétique au stade du Grand Marais. Donc, afin de permettre la rénovation de la pelouse synthétique au stade du Grand Marais à Amiens, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours à conclure avec la Ville d'Amiens permettant de percevoir une participation financière d'un montant de 220 009 €, soit 30% de la charge nette. Je vous rappelle que cette opération de rénovation a été approuvée lors de l'assemblée du 26 juin dernier dans le cadre des autorisations de programme pour les travaux et équipements sur les structures sportives. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, sachant que les travaux sur cette pelouse avancent bien. J'ai eu Julien PLANCHON, le président du club des Spartiates, qui sera le principal utilisateur de cette pelouse du Grand Marais, et il est ravi de

cette rénovation de la pelouse synthétique, qu'il attendait depuis très longtemps. Il prépare avec les services une très belle inauguration qui aura lieu le samedi 29 novembre prochain.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**42 - FERRIERES. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N° 3.**

**M. DUFOUR** : Depuis 2020, la commune de Ferrières bénéficie d'une convention de remboursement pour les frais qu'elle engage au titre de l'entretien de la bibliothèque et des espaces verts sur les voiries d'intérêt communautaire. Je vous propose d'approuver l'avenant n° 3 à cette convention de remboursement afin d'ajuster les remboursements de ces équipements. En effet, la nouvelle bibliothèque de la commune présente une surface de 112 m<sup>2</sup>, suite à son déplacement dans l'ancien atelier communal attenant à la mairie, contre 42,36 m<sup>2</sup> lorsqu'elle était localisée dans l'ancien bâtiment communal. Le montant du remboursement s'élèverait donc à 1 849,49 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025 et à 5 548,48 € pour l'année 2026. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n° 3.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**43 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT PIERRE RIVERY. 12<sup>EME</sup> EDITION DE LA FETE DES JARDINS. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME SAVARIEGO** : Depuis 2011, l'association des Jardins Familiaux Saint-Pierre Rivery organise la Fête des jardiniers à Rivery, un évènement valorisant les jardins potagers, familiaux et ouvriers dans une ambiance conviviale et festive. La douzième édition s'est tenue le 14 septembre 2025 et l'association a sollicité Amiens Métropole afin d'apporter une aide financière. Cet événement répond avec succès aux attentes du public en termes de connaissances et de pratiques, grâce à des actions simples, favorables aux circuits courts alimentaires et à la préservation de l'environnement. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 €, et la convention qui en formalise les modalités de versement. Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**44 - ASSOCIATION EN SAVOIR PLUS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME SAVARIEGO** : L'association En Savoir Plus est une association régionale qui œuvre depuis 33 ans dans l'éducation à l'environnement et au développement durable. Forte de son expérience et de son implantation sur le territoire, elle est reconnue comme acteur incontournable, déployant des projets pédagogiques accessibles et concrets afin « d'agir au quotidien pour le monde de demain ». Complémentaire des actions menées par les collectivités territoriales, elle contribue au dynamisme territorial de la transition écologique. Au regard du rôle important que l'association

endosse dans ce domaine, et compte-tenu de sa gestion maîtrisée et de la cohérence apparente avec les priorités de la collectivité, je vous propose de lui octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2025. En outre, je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec l'association, visant à fixer les modalités de versement de cette subvention, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Pas d'opposition sur ce dossier ?

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**45 - ASSOCIATION PICARDIE NATURE. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC A LA BIODIVERSITE A TRAVERS DES SORTIES INTERGENERATIONNELLES. NATURE EN FAMILLE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME SAVARIEGO** : L'association Picardie Nature propose pour l'année 2025 de faire découvrir les espaces naturels et la diversité des espèces faunistiques et floristiques du territoire métropolitain à l'occasion de sorties ludiques et naturalistes à destination d'un public familial. C'est dans cette optique qu'elle propose d'expérimenter le projet "Nature en Famille" qui, pour cette année, prévoit trois sorties gratuites sur des sites majeurs du territoire qui devraient permettre, notamment à des familles éloignées de la nature ou sensibles à celle-ci, de découvrir et d'approfondir leurs connaissances sur les méthodes de préservation de la biodiversité.

Je vous propose de soutenir financièrement cette opération de sensibilisation et de sorties intergénérationnelles en octroyant à Picardie Nature une subvention de 1 000 € et en approuvant la convention correspondante. Il convient également d'autoriser également Monsieur le Président à la signer. A noter que ce projet vise une perspective de montée en charge pour 2026, en ayant pour objectif au cours des trois sorties prévues en 2025 de fidéliser les participants.

**M. GEST** : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**46 - GOLF CLUB D'AMIENS A QUERRIEU. PROGRAMME DE LABELLISATION GOLF POUR LA BIODIVERSITE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME SAVARIEGO** : Je vous rappelle que depuis trois ans, vous votez une subvention pour le Golf de Salouël, et c'est exactement le même processus pour Querrieu qui souhaite maintenant obtenir ce label. Afin de freiner l'érosion de la biodiversité, l'association du Golf Club d'Amiens s'engage dans une démarche volontariste d'amélioration continue en s'inscrivant dans le programme "Golf pour la Biodiversité", encouragée par la Fédération Française de Golf, avec l'appui scientifique et technique du Muséum national d'Histoire Naturelle, et vise le label niveau Bronze.

Dans cette optique, l'association se fait accompagner par la Ligue de Protection des Oiseaux, la LPO, organisme spécialiste de la protection de la nature, qui a réalisé en 2024 un diagnostic écologique du site. Un plan d'action est en cours de réalisation afin d'améliorer les capacités d'accueil de la biodiversité sur le site et également d'orienter les premières actions nécessaires pour l'obtention de ce label. Pour ce faire, l'association a sollicité le soutien financier des partenaires, dont Amiens Métropole, afin de supporter le coût de l'accompagnement par un prestataire naturaliste et la mise en place des actions prioritaires recommandées dans le rapport d'expertise écologique rédigé par la LPO. Ces actions ont également pour objectif de viser le label Argent à l'horizon 2025-2026. Pour Amiens Métropole, ce projet vient contribuer, en termes

d'amélioration des connaissances et de renforcement des corridors écologiques, à sa stratégie vis-à-vis des enjeux de la biodiversité adoptée dans le plan d'action du Schéma de Trame verte et bleue, ainsi que dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité communale d'Amiens Métropole.

Amiens Métropole souhaite encourager cette initiative en octroyant à l'association une aide financière à hauteur de 5 000 €.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Monsieur MERCUZOT.

**M. MERCUZOT** : Je voterai contre cette délibération malgré toute l'argumentation qu'a tenté de développer notre collègue et bien que je n'ai rien contre les golfeurs, rien contre le golf, et encore moins contre le golf de Querrieu, sachant de surcroît que j'ai voté les délibérations précédentes. Mais de mon point de vue, cette délibération souffre de deux anomalies, au moins. La première est qu'elle traite différemment le golf de Querrieu du golf de Salouël. Il y a un mois, nous avons voté une délibération pour le golf de Salouël qui a limité la subvention à hauteur de 15%. Pourquoi, comment 15% ? Admettons. Là, on nous propose une subvention pour le golf de Querrieu à hauteur de 30%, et nous avons même failli payer 7 500 €, mais nous n'avions plus les crédits, nous dit-on dans le rapport. Nous sommes à 30% d'un côté, à 15% de l'autre, je ne vois pas pourquoi. Mais surtout, Monsieur le Président, comme vous l'avez dit avec raison en début de conseil, l'argent public est rare et ne va pas devenir plus fréquent. De mon point de vue, l'argent public ne devrait être engagé seulement que si son engagement était une condition pour réaliser une opération d'intérêt général. Regardons le dossier très brièvement.

La défense de la biodiversité est évidemment une opération d'intérêt général. Maintenant, le problème est de savoir si ces 5 000 € que nous nous apprêtons, si vous avez le malheur de voter cette délibération, à verser, sont nécessaires à la réalisation de l'opération. Et là, je dois dire que malgré les interrogations soulevées lors de la commission, je n'ai aucune réponse. Qui est capable de me dire aujourd'hui ce que pèsent ces 5 000 € qu'il vous est demandé de verser par rapport au budget global du golf de Querrieu ? Je n'en ai aucune idée, mais pour fréquenter quelques golfeurs de temps en temps, il semblerait quand même que ces 5 000 € représentent "peanuts" par rapport au budget global du golf de Querrieu. Ce qui me fait dire qu'il s'agit, certes, d'une opération d'intérêt général, mais qu'en réalité, nous n'avons pas besoin de verser ces 5 000 € pour que cette opération d'intérêt général puisse se réaliser par les seuls fonds du golf de Querrieu. Je voterai donc contre cette délibération.

**M. GEST** : Très bien, Monsieur MERCUZOT, j'en ai pris note puisque vous vous êtes directement adressé à moi. C'est peut-être "peanuts" par rapport au budget du club de golf de Querrieu, mais c'est aussi "peanuts" par rapport aux 280 millions du budget d'Amiens Métropole. Vous ne le contesterez pas car vous connaissez bien les chiffres. D'autre part, le club de golf de Querrieu a effectivement un budget sans aucun doute plus important que celui de Salouël, déjà pour la raison évidente que c'est un golf de 18 trous et non pas de 9 trous. Les conséquences ne sont donc pas les mêmes, le nombre d'adhérents n'est pas le même, etc. Je ne sais pas pour quelle raison nous devrions traiter différemment un club par rapport à un autre dès lors qu'il semblerait y avoir plus de moyens financiers dans l'un que dans l'autre. Je sais bien que c'est à la mode en ce moment de vouloir prendre l'argent où il est, mais quand même. A mon avis, ce n'était pas dans vos discours habituels. Enfin, on a le droit, même si c'est "peanuts", d'encourager une action qui va dans le sens de la biodiversité. C'est la finalité de l'opération. Vous m'auriez proposé d'aligner les 5 000 € sur les 3 500 € de Salouël, pourquoi pas, mais très franchement je suis surpris d'une remarque de cette nature qui a tendance à discriminer un club et ses membres par rapport à l'autre. J'avoue que je suis assez surpris de ce genre de raisonnement.

**ADOPTÉ**

Observations :

*MM. EVRARD et JOVELET se sont abstenus.*

*M. MERCUZOT, M. PRADAT, Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**47 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE.  
RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2024.**

**M. GEST**: La SASU SECECAM, filiale du groupe GL Events, assure la gestion du centre d'exposition et de congrès Mégacité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 via une série de contrats d'affermage. Le dernier en date a été approuvé par le conseil d'Amiens Métropole du 16 décembre 2021, pour la période 2022-2026.

Conformément à la législation en la matière, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité du centre d'expositions et de congrès Mégacité présenté par la SASU SECECAM, pour l'exercice 2024. Synthétiquement, il en ressort qu'en comparaison à l'exercice 2023 :

- le chiffre d'affaires réalisé en 2024, de 4 659 000 €, est supérieur. En 2023, il était de 3 914 000 € ;
- les recettes de billetterie 2024 sont en baisse de 45%, mais les recettes de bar/restauration sont en hausse de 125% ;
- les charges directes 2024 mettent en évidence une baisse de 474 000 € ;
- Toutefois, les achats de matières premières 2024, comme les fluides ou l'électricité notamment, sont en baisse de 26% ;
- les autres charges, telles que les frais de déplacement, de promotion, les honoraires, le téléphone, etc. connaissent une augmentation de 242% ;
- les produits d'exploitation 2024 sont en hausse de 29% ;
- les charges d'exploitation sont en hausse de 36% au CEPR.

En outre, il y a eu davantage de manifestations extérieures et de manifestations accueillies en 2024, soit une augmentation de 27%, notamment grâce à un renforcement de la stratégie commerciale. Toutefois, il est à noter pour les manifestations organisées sur site, comme le Salon des Antiquaires et la Belle brocante, la Foire exposition de Picardie de Printemps, le SIPAC, le Salon du Mariage, le Salon de l'Habitat et de l'Immobilier ou la deuxième édition de Food Amiens, entre autres, qu'une baisse de fréquentation globale de 27% est à relever. Cependant, une augmentation des exposants de 46% est mise en exergue.

Enfin, à noter qu'au printemps 2024, nous avons changé de Directeur Général, puisque Monsieur Marc ZEITOUN a pris sa retraite.

**DONT ACTE**

**48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**M. GEST** : Il n'y ni vœu ni question orale, l'ordre du jour est donc épuisé.

*La séance est levée à 21 h 07*

Le Secrétaire de séance



Le Président de séance



Thomas LHERMITTE

Alain GEST

